

Glossaire DMFAPPL

Mise à jour de la version

Version: 2003/2

Date de publication: 27/05/2003

Date de mise en production:

Liste des modifications

Page de garde

Page de garde:

Glossaire

- 90001 - Cotisation due pour la ligne travailleur
 - 00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION: Zone créée;
 - 00083 - TYPE DE COTISATION: Zone créée;
 - 00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION: Zone créée;
 - 00085 - MONTANT DE LA COTISATION: Zone créée;
- 90002 - Cotisation non liée à une personne physique
 - 00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE: Description modifiée; Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée;
 - 00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE: Domaine de définition modifié;
 - 00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée;
 - 00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE: Domaine de définition modifié;
- 90003 - Cotisation travailleur étudiant
 - 00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT: Description modifiée;
 - 00077 - COTISATION ÉTUDIANT: Description modifiée; Domaine de définition modifié;
 - 00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT: Description modifiée; Domaine de définition modifié;
- 90005 - Cotisation travailleur statutaire licencié
 - 00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE: Domaine de définition modifié;
- 90012 - Ligne travailleur
 - 00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR: Présence modifiée;
 - 00037 - CODE TRAVAILLEUR: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée;
 - 00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE: Présence modifiée;
 - 00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE: Présence modifiée;
 - 00040 - NOTION FRONTALIER: Présence modifiée;
 - 00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée;
 - 00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE: Présence modifiée;
- 90017 - Personne physique
 - 00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE: Présence modifiée;
 - 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS: Présence modifiée;
 - 00025 - NOM DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00027 - INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR: Format d'édition modifié; Présence modifiée;
 - 00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00030 - RUE DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00031 - NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00032 - BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00119 - NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
 - 00167 - NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE: Présence modifiée;
 - 00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR: Présence modifiée;
- 90018 - Prestation de l'occupation ligne travailleur
 - 00062 - CODE PRESTATION: Présence modifiée;
 - 00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION: Présence modifiée;
 - 00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION: Description modifiée;
 - 00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL: Présence modifiée;
- 90019 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur
 - 00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION: Présence modifiée;
 - 00067 - CODE RÉMUNÉRATION: Présence modifiée;
 - 00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME: Présence modifiée;
 - 00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE: Présence modifiée;
 - 00070 - RÉMUNÉRATION: Présence modifiée;
- 90059 - Formulaire
 - 00110 - STATUT DE L'ATTESTATION: Présence modifiée;
 - 00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE: Présence modifiée;
 - 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE: Présence modifiée;
 - 00297 - TYPE DU FORMULAIRE: Présence modifiée;
 - 00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE: Présence modifiée;
- 90082 - Référence
 - 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE: Domaine de définition modifié; Présence modifiée;
 - 00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE: Présence modifiée;
 - 00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE: Domaine de définition modifié; Présence modifiée;
- 90109 - Déduction occupation
 - 00086 - CODE DÉDUCTION: Domaine de définition modifié; Présence modifiée;

Liste des modifications

- 00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION: Présence modifiée;
- 00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION: Présence modifiée;
- 00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION: Domaine de définition modifié; Présence modifiée;
- 00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA: Description modifiée; Présence modifiée;
- 00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE: Description modifiée; Présence modifiée;
- 00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION: Présence modifiée;
- 00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION: Présence modifiée;
- 90110 - Déduction ligne travailleur
 - 00086 - CODE DÉDUCTION: Domaine de définition modifié; Présence modifiée;
 - 00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION: Présence modifiée;
 - 00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION: Présence modifiée;
 - 00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION: Domaine de définition modifié; Présence modifiée;
 - 00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA: Description modifiée; Présence modifiée;
 - 00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE: Description modifiée; Présence modifiée;
 - 00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION: Présence modifiée;
 - 00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION: Présence modifiée;
- 90187 - Déclaration employeur ONSSAPL
 - 00013 - ANNÉE-TRIMESTRE DE LA DÉCLARATION: Présence modifiée;
 - 00014 - NUMÉRO UNIQUE D'ENTREPRISE: Présence modifiée;
 - 00015 - MONTANT NET À PAYER: Zone créée;
 - 00016 - CONVERSION EN RÉGIME 5: Présence modifiée;
 - 00109 - NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSSAPL: Présence modifiée;
- 90196 - Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL
 - 00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00050 - TYPE DU CONTRAT: Bloc fonctionnel modifié;
 - 00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL: Bloc fonctionnel modifié; Domaine de définition modifié; Présence modifiée;
 - 00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI: Bloc fonctionnel modifié; Domaine de définition modifié; Présence modifiée;
 - 00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00054 - NOTION PENSIONNÉ: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE: Bloc fonctionnel modifié;
 - 00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00057 - NUMÉRO DE FONCTION: Bloc fonctionnel modifié;
 - 00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00060 - PAIEMENT EN DIXIÈMES OU DOUZIÈMES: Bloc fonctionnel modifié; Présence modifiée;
 - 00228 - CODE NACE : Zone créée;

Annexe

- 5 - Liste des codes pays: Annexe modifiée.
- 8 - Codification des données de temps de travail: Annexe modifiée.
- 9 - Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur: Annexe modifiée.
- 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur: Annexe modifiée.
- 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL: Annexe modifiée.
- 32 - Codification des rémunérations APL: Annexe modifiée.
- 33 - Liste des codes déductions APL: Annexe modifiée.

Bloc fonctionnel

- 90001 - Cotisation due pour la ligne travailleur: Bloc fonctionnel créé;
- 90002 - Cotisation non liée à une personne physique: Cardinalité modifiée;
- 90003 - Cotisation travailleur étudiant: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée; Cardinalité modifiée;
- 90005 - Cotisation travailleur statutaire licencié: Présence modifiée; Cardinalité modifiée;
- 90015 - Occupation de la ligne travailleur: Bloc fonctionnel supprimé;
- 90017 - Personne physique: Anomalie/Accusé modifiée; Cardinalité modifiée;
- 90018 - Prestation de l'occupation ligne travailleur: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée; Cardinalité modifiée;
- 90019 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée; Cardinalité modifiée;
- 90059 - Formulaire: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée; Blocs liés modifiés; Cardinalité modifiée;

Liste des modifications

90082 - Référence: Cardinalité modifiée;
90109 - Déduction occupation: Présence modifiée; Cardinalité modifiée;
90110 - Déduction ligne travailleur: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée; Blocs liés modifiés;
Cardinalité modifiée;
90169 - DmfAOriginal: Bloc fonctionnel supprimé;
90187 - Déclaration employeur ONSSAPL: Présence modifiée; Anomalie/Accusé modifiée; Zone ajoutée;
Blocs liés modifiés; Cardinalité modifiée;
90195 - DMFAPPLOriginal: Bloc fonctionnel créé;
90196 - Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL: Bloc fonctionnel créé;

NUMERO DE ZONE: 00082	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE TRAVAILLEUR COTISATION
(Label XML : ContributionWorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur
Code(s): 90001
Label(s) xml: WorkerContribution

DESCRIPTION: Le code travailleur cotisation permet, en combinaison avec le type de cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes travailleur représentant une cotisation ordinaire, une cotisation FAT - FMP ou une cotisation supplémentaire (voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE:

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00083	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

TYPE DE COTISATION
(Label XML : ContributionType)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur
Code(s): 90001
Label(s) xml: WorkerContribution

DESCRIPTION: Le type de cotisation permet, en combinaison avec le code travailleur cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: Les valeurs admises en fonction du code travailleur cotisation se trouvent en annexe 3 - Valeurs autorisées pour le "Type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE:

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00084	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
(Label XML : ContributionCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur
Code(s): 90001
Label(s) xml: WorkerContribution

DESCRIPTION: Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si la cotisation déclarée doit être calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00084-001	
Non numérique	00084-002	
Zone pas d'application	00084-062	
Longueur incorrecte	00084-093	
Non admis	00084-146	
Erreur de cardinalité	00084-090	

NUMERO DE ZONE: 00085	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

MONTANT DE LA COTISATION
(Label XML : ContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur
Code(s): 90001
Label(s) xml: WorkerContribution

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00085-001	
Non numérique	00085-002	
Longueur incorrecte	00085-093	
Non admis	00085-146	
Erreur de cardinalité	00085-090	

NUMERO DE ZONE: 00019	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE

(Label XML : UnrelatedEmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique
Code(s): 90002
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNP

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS ou l'ONSSAPL selon que l'employeur est immatriculé à l'ONSS ou l'ONSSAPL.

Il s'agit ici de déclarer la catégorie de l'employeur pour laquelle une cotisation non liée à une personne physique est due.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS ou l'ONSSAPL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable
FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00019-001	B
Non numérique	00019-002	B
Pas dans le domaine de définition	00019-008	B
Incompatibilité trimestre	00019-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00019-051	B
Longueur incorrecte	00019-093	B

NUMERO DE ZONE: 00020	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedWorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique
Code(s): 90002
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNP

DESCRIPTION: Ce code travailleur permet d'identifier une cotisation qui n'est pas liée à une personne physique mais qui est due au niveau de l'indice de catégorie de l'employeur.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes travailleur correspondant à une cotisation non liée à une personne physique (voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues).
Pour l'ONSSAPL seul les valeurs suivantes sont acceptées:
851: Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit (Cotisation non liée à une personne physique).
861 : Cotisation due sur les participations aux bénéfices (Cotisation non liée à une personne physique).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00020-001	B
Non numérique	00020-002	B
Pas dans le domaine de définition	00020-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00020-035	B
Longueur incorrecte	00020-093	B

NUMERO DE ZONE: 00021	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique
Code(s): 90002
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNP

DESCRIPTION: Montant de base qui permet de calculer le montant de la cotisation non liée à une personne physique.
Actuellement trois cotisations ne sont pas liées à une personne physique : la cotisation due sur le double pécule de vacances des employés, la cotisation due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants droit et la cotisation due sur les participations aux bénéfices.
Ces cotisations sont calculées d'après un pourcentage appliqué sur un montant de base.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9999999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 13

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00021-001	B
Non numérique	00021-002	B
Pas dans le domaine de définition	00021-008	B
Longueur incorrecte	00021-093	B

NUMERO DE ZONE: 00022	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique
Code(s): 90002
Label(s) xml: ContributionUnrelatedToNP

DESCRIPTION: Montant de la cotisation non liée à une personne physique et due par l'indice de catégorie de l'employeur.
Actuellement trois cotisations ne sont pas liées à une personne physique : la cotisation due sur le double pécule de vacances des employés, la cotisation due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants droit et la cotisation due sur les participations aux bénéfices. Ces cotisations sont calculées d'après un pourcentage appliqué sur le montant de base.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 13
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00022-001	B
Non numérique	00022-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00022-044	P
Pas d'application	00022-053	P
Longueur incorrecte	00022-093	B

NUMERO DE ZONE: 00076	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
(Label XML : StudentRemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant
Code(s): 90003
Label(s) xml: StudentContribution

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Rémunération qui donne lieu au calcul de la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants durant les mois de juillet, août et septembre, à condition que la durée d'engagement n'excède pas 23 journées de travail (A.R. du 17 décembre 2002).

DOMAINE DE DEFINITION: [1;999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00076-001	B
Non numérique	00076-002	B
Pas dans le domaine de définition	00076-008	B
Longueur incorrecte	00076-093	B

NUMERO DE ZONE: 00077	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

COTISATION ÉTUDIANT
(Label XML : StudentContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant
Code(s): 90003
Label(s) xml: StudentContribution

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Montant de la cotisation de solidarité due pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants durant les mois de juillet, août et septembre, à condition que la durée d'engagement n'excède pas 23 journées de travail.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00077-001	B
Non numérique	00077-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00077-044	P
Longueur incorrecte	00077-093	B

NUMERO DE ZONE: 00078	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
(Label XML : StudentNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant
Code(s): 90003
Label(s) xml: StudentContribution

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Nombre de jours rémunérés à déclarer pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants durant les mois de juillet, août et septembre, à condition que la durée d'engagement n'excède pas 23 journées de travail.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: [1;23]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00078-001	B
Non numérique	00078-002	B
Pas dans le domaine de définition	00078-008	P
Nombre trop élevé	00078-047	P
Longueur incorrecte	00078-093	B

NUMERO DE ZONE: 00072	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : GrossRefRemunContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur statutaire licencié
Code(s): 90005
Label(s) xml: DismissedStatutoryWorkerContribution

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due sur la rémunération brute de référence en vue de l'assujettissement du travailleur au régime de la sécurité sociale demandé.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00072-001	B
Non numérique	00072-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00072-044	P
Longueur incorrecte	00072-093	B

NUMERO DE ZONE: 00036	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur

Code(s): 90012

Label(s) xml: WorkerRecord

DESCRIPTION: L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS ou l'ONSSAPL selon que l'employeur est immatriculé à l'ONSS ou l'ONSSAPL. Pour l'ONSSAPL, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à titre définitif.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS ou l'ONSSAPL.

Pour les valeurs admises pour l'ONSSAPL, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Incompatibilité trimestre	00036-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00036-051	B
Longueur incorrecte	00036-093	B

NUMERO DE ZONE: 00037	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL:	Ligne travailleur Code(s): 90012 Label(s) xml: WorkerRecord
DESCRIPTION:	Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation FAT - FMP, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié ou cotisation spéciale étudiant).
DOMAINE DE DEFINITION:	Pour l'ONSS, voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3. Pour l'ONSSAPL, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL ; seules les valeurs de l'annexe 28 sont admises.
REFERENCE LEGALE:	
TYPE:	Numérique
LONGUEUR:	3
<i>"Présence" est modifiée:</i>	
PRESENCE:	Indispensable
FORMAT:	

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	B
Travailleur trop âgé	00037-060	B
Longueur incorrecte	00037-093	B

NUMERO DE ZONE: 00038	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Label XML : NOSSQuarterStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur
Code(s): 90012
Label(s) xml: WorkerRecord

DESCRIPTION:

Date de début du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.
Cette date peut coïncider avec le premier jour (01/01, 01/04, 01/07, 01/10) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).
Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de début, le premier jour couvert par la première paie du trimestre civil.
La date de début du premier trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le premier janvier.
Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés et du personnel statutaire licencié ainsi que pour celles du FAT (catégorie 027), du FMP (catégorie 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 699), elle doit être égale au premier jour du trimestre civil.
La date de début du trimestre ONSSAPL doit être égale au premier jour du trimestre civil.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est égal à l'année de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00038-001	B
Invalide	00038-003	B
Pas dans le domaine de définition	00038-008	P
Incompatibilité trimestre	00038-034	P
Longueur incorrecte	00038-093	B

NUMERO DE ZONE: 00039	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Label XML : NOSSQuarterEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur
Code(s): 90012
Label(s) xml: WorkerRecord

DESCRIPTION:

Date de fin du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.
 Cette date peut coïncider avec le dernier jour (31/03, 30/06, 30/09, 31/12) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).
 Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de fin, le dernier jour couvert par la dernière paie du trimestre civil. Toutefois, lorsque ce dernier jour est immédiatement suivi d'un ou de plusieurs jours habituels de repos, le jour de repos qui n'est pas un dimanche est INCLUS dans le trimestre et devient alors la date de fin, sauf pour le quatrième trimestre de l'année. En effet la date de fin du quatrième trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le 31 décembre.
 Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés et du personnel statutaire licencié ainsi que pour celles du FAT (catégorie 027), du FMP (catégorie 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 699), elle doit être égale au dernier jour du trimestre civil.
 La date de fin du trimestre ONSSAPL doit être égale au dernier jour du trimestre civil.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est égal à l'année de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
 · AAAA est l'année
 · MM est le mois
 · JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00039-001	B
Invalidé	00039-003	B
Pas dans le domaine de définition	00039-008	P
Date de fin inférieure à la date de début	00039-014	P
Incompatibilité trimestre	00039-034	P
Longueur incorrecte	00039-093	B

NUMERO DE ZONE: 00040	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOTION FRONTALIER
(Label XML : Border)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur
Code(s): 90012
Label(s) xml: WorkerRecord

DESCRIPTION: Code permettant de désigner un travailleur ayant le statut fiscal de frontalier.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = non frontalier
1 = frontalier
0 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00040-001	B
Non numérique	00040-002	B
Pas dans le domaine de définition	00040-008	P
Longueur incorrecte	00040-093	B

NUMERO DE ZONE: 00041	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
(Label XML : ActivityWithRisk)

BLOC FONCTIONNEL:	Ligne travailleur Code(s): 90012 Label(s) xml: WorkerRecord
DESCRIPTION:	Code se référant à la nomenclature des classes de risques génériques utilisées par les entreprises d'assurance pour la détermination des primes Accidents du Travail (AT). Les conditions précises de déclaration sont reprises dans le document des instructions DMFA à destination des employeurs. Une activité est renseignée au niveau d'un travailleur lorsque celle-ci s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail. Si la classe de risque du travailleur sur lequel porte la déclaration change en cours du trimestre, il y a lieu de déclarer la classe de risque au dernier jour du trimestre ou au dernier jour d'occupation pour le statut qui est déclaré. Ainsi un " ouvrier en atelier" qui devient " ouvrier sur chantier " sera déclaré comme " ouvrier sur chantier ". Un " ouvrier en atelier " qui devient " employé sédentaire " sera connu comme " ouvrier en atelier" pour la déclaration en tant qu'ouvrier et comme " employé sédentaire" pour la déclaration en tant qu'employé. Elle est également nécessaire lorsqu'elle concerne un sportif. Elle sert alors aussi au calcul de la rémunération de base. Elle n'est nécessaire dans aucun cas si la déclaration concerne un employeur affilié à l'ONSSAPL
DOMAINE DE DEFINITION:	La liste des valeurs admises se trouve en annexe 6 - Activité par rapport au risque. La liste n'est pas d'application pour l' ONSSAPL
REFERENCE LEGALE:	
TYPE:	Numérique
LONGUEUR:	3
PRESENCE:	<i>"Présence" est modifiée:</i> Obligatoire si la déclaration concerne un employeur ONSS et l'activité du travailleur par rapport au risque s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail.
FORMAT:	

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Interdit	00041-005	P

NUMERO DE ZONE: 00042	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
(Label XML : LocalUnitID)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur
Code(s): 90012
Label(s) xml: WorkerRecord

DESCRIPTION: Il s'agit du numéro identifiant un siège d'exploitation (numéro attribué dans le registre unique des entreprises).
Numéro identifiant le siège d'exploitation dans lequel ou à partir duquel le travailleur est occupé.
Si le travailleur a exercé des prestations dans plusieurs sièges d'exploitation, il faut mentionner uniquement l'identifiant du siège de sa dernière prestation durant le trimestre.
Voir détails complémentaires dans les instructions générales aux employeurs.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 10 chiffres.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si l'employeur a plusieurs sièges d'exploitation et si le siège est bien identifié dans le répertoire des unités locales de la Banque-carrefour des Entreprises.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00042-002	B
Longueur incorrecte	00042-093	B

NUMERO DE ZONE: 00023	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de suite des personnes physiques au sein d'une déclaration.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;9999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00023-001	B
Non numérique	00023-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00023-006	B
Pas dans le domaine de définition	00023-008	B
Longueur incorrecte	00023-093	B

NUMERO DE ZONE: 00024	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
(Label XML : INSS)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

DOMAINE DE DEFINITION: Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Invalide	00024-003	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B
Longueur incorrecte	00024-093	B

NUMERO DE ZONE: 00025	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerName)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

Code(s): 90017

Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION:

Nom de famille d'une personne physique.

Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.

Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00025-001	B
Longueur incorrecte	00025-093	B

NUMERO DE ZONE: 00026	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerFirstName)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Premier prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 24

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00026-001	B
Longueur incorrecte	00026-093	B

NUMERO DE ZONE: 00027	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerInitial)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Initiale du deuxième prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: Un caractère alphabétique.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur a un deuxième prénom.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00027-008	B
Longueur incorrecte	00027-093	B

NUMERO DE ZONE: 00028	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthdate)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Date de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est un élément de [année de la déclaration-120; année de la déclaration].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:
PRESENCE: Indispensable

"Format" est modifié:
FORMAT: AAAA-MM-JJ (date valide)
 AAAA-00-00

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00028-001	B
Invalide	00028-003	B
Pas dans le domaine de définition	00028-008	B
Longueur incorrecte	00028-093	B

NUMERO DE ZONE: 00029	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

SEXE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerSex)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Sexe d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = masculin
 2 = féminin

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00029-001	B
Non numérique	00029-002	B
Pas dans le domaine de définition	00029-008	B
Longueur incorrecte	00029-093	B

NUMERO DE ZONE: 00030	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

RUE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStreet)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Voie publique.
Voie publique où se trouve le domicile du travailleur.
La notion "étage" peut être reprise dans cette zone s'il y a lieu.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 35

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00030-001	B
Longueur incorrecte	00030-093	B

NUMERO DE ZONE: 00031	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerHouseNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00031-001	B
Longueur incorrecte	00031-093	B

NUMERO DE ZONE: 00032	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerPostBox)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de boîte aux lettres.
Numéro de boîte aux lettres du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 4

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00032-093	B

NUMERO DE ZONE: 00033	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

Code(s): 90017

Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION:

Numéro postal d'une commune.

Numéro postal de l'adresse où le travailleur est domicilié.

Pour les travailleurs domiciliés en Belgique, il faut utiliser la liste officielle des codes postaux belges.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00033-001	B
Longueur incorrecte	00033-093	B

NUMERO DE ZONE: 00034	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

COMMUNE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCity)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Nom d'une commune.
Nom de la commune de domiciliation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: S'il s'agit d'une commune belge, la valeur doit référer à un des noms qui correspondent en annexe 23 au code postal indiqué dans la zone 00033 [Code postal du travailleur].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 40

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00034-001	B
Longueur incorrecte	00034-093	B

NUMERO DE ZONE: 00035	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCountry)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.
Code permettant d'identifier le pays où est domicilié le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00035-001	B
Non numérique	00035-002	B
Pas dans le domaine de définition	00035-008	B
Longueur incorrecte	00035-093	B

NUMERO DE ZONE: 00119	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR
(Label XML : Nationality)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Code indiquant la nationalité du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00119-001	B
Non numérique	00119-002	B
Pas dans le domaine de définition	00119-008	B
Longueur incorrecte	00119-093	B

NUMERO DE ZONE: 00167	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE
(Label XML : SIS)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de la carte d'identité sociale d'une personne physique (SIS).

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 10 chiffres.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si l'employeur peut disposer de la carte SIS du travailleur.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00167-002	B
Longueur incorrecte	00167-093	B

NUMERO DE ZONE: 00168	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthplace)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Nom d'une commune.
Nom de la commune du lieu de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 40

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00168-001	B
Longueur incorrecte	00168-093	B

NUMERO DE ZONE: 00062	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE PRESTATION
(Label XML : ServiceCode)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90018
Label(s) xml: Service

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type de la prestation déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 8 - Codification des données de temps de travail.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00062-001	B
Non numérique	00062-002	B
Pas dans le domaine de définition	00062-008	P
Incompatibilité code travailleur	00062-030	P
Incompatibilité catégorie employeur	00062-025	P
Travailleur trop âgé	00062-060	P
Age à vérifier	00062-009	P
Longueur incorrecte	00062-093	B

NUMERO DE ZONE: 00063	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
(Label XML : ServiceNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90018
Label(s) xml: Service

DESCRIPTION: Nombre de jours de la prestation à déclarer pour l'occupation du travailleur concerné.
Lorsque le nombre de jours de la prestation correspond à des données réelles, il est arrondi au demi-jour. Par contre lorsque le nombre de jours de la prestation est converti, il est arrondi au centième de jour.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;36600].
Attention : Les jours sont exprimés en centièmes de jours. Exemples :
. 62,22 jours est exprimé sous la forme : 6222
. 65 jours est exprimé sous la forme : 6500

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00063-001	B
Non numérique	00063-002	B
Pas dans le domaine de définition	00063-008	P
Incompatibilité trimestre	00063-034	P
Incompatibilité régime de travail	00063-032	P
Longueur incorrecte	00063-093	B

NUMERO DE ZONE: 00064	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
(Label XML : ServiceNbrHours)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90018
Label(s) xml: Service

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Nombre d'heures de la prestation (exprimé en centièmes d'heures) lorsque le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait qu'il est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intermittent, d'un travailleur en interruption partielle de la carrière professionnelle, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil ou d'un travailleur avec des prestations réduites.
Par travailleur intermittent, on entend :
- les travailleurs temporaires (voir statut du travailleur) et intérimaires telles que ces notions sont définies dans la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à disposition d'utilisateurs ;
- les travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3, 4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (voir statut du travailleur).

Dans le cas où la déclaration concerne un employeur affilié à l'ONSSAPL, le zone doit contenir le nombre d'heures de la prestation , indépendamment du fait que le travailleur travaille à temps plein ou à temps partiel.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9999999].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 50 heures 30 min. est exprimé sous la forme : 5050
. 252 heures est exprimé sous la forme : 25200

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable .

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00064-001	P
Non numérique	00064-002	B
Pas dans le domaine de définition	00064-008	P
Longueur incorrecte	00064-093	B

NUMERO DE ZONE: 00065	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE DE MINUTES DE VOL
(Label XML : FlightNbrMinutes)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur

Code(s): 90018

Label(s) xml: Service

DESCRIPTION: Cette zone, destinée essentiellement aux compagnies aériennes, permet d'indiquer le nombre de minutes de vol qu'un travailleur, employé à bord d'un avion, a réellement presté pendant l'occupation déclarée.
Le nombre de minutes de vol doit également être déclaré pour les pilotes militaires.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 9999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est pilote militaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00065-001	P
Non numérique	00065-002	B
Longueur incorrecte	00065-093	B

NUMERO DE ZONE: 00066	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90019
Label(s) xml: Remun

DESCRIPTION: Numéro de suite des rémunérations au sein d'une occupation ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une occupation ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00066-001	B
Non numérique	00066-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00066-006	B
Pas dans le domaine de définition	00066-008	B
Longueur incorrecte	00066-093	B

NUMERO DE ZONE: 00067	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunCode)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90019
Label(s) xml: Remun

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type de donnée salariale déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 7 - Codification des rémunérations.
Pour l'ONSSAPL voir Annexe 32 - Codification des rémunérations APL

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00067-001	B
Non numérique	00067-002	B
Pas dans le domaine de définition	00067-008	P
Incompatibilité catégorie employeur	00067-025	P
Incompatibilité code travailleur	00067-030	P
Longueur incorrecte	00067-093	B

NUMERO DE ZONE: 00068	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
(Label XML : BonusPaymentFrequency)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90019
Label(s) xml: Remun

DESCRIPTION: Fréquence utilisant le mois comme unité de mesure.
Exemples :
Une fois par mois = 1
Une fois par an = 12
Tous les deux ans = 24
Non périodique = 0

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 99].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une prime .

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00068-001	P
Non numérique	00068-002	B
Incompatibilité code rémunération	00068-029	P
Longueur incorrecte	00068-093	B

NUMERO DE ZONE: 00069	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
(Label XML : PercentagePaid)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90019
Label(s) xml: Remun

DESCRIPTION: Ce pourcentage doit être déclaré lorsque la réduction de la durée du travail est introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré.
Il s'agit du pourcentage (exprimé en centièmes de pourcents) sur base annuelle correspondant au rapport entre le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée et les jours effectifs déclarés. Le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée correspond au nombre de jours effectifs déclarés auxquels on ajoute le nombre de jours de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction du temps de travail.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999].
Attention : Le pourcentage est exprimé en centième de pourcents.
Exemples : . 104,80% est exprimé sous la forme : 10480
. 106% est exprimé sous la forme : 10600

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une rémunération et le travailleur bénéficie d'une réduction de la durée du travail introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00069-002	B
Incompatibilité code rémunération	00069-029	P
Longueur incorrecte	00069-093	B

NUMERO DE ZONE: 00070	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur
Code(s): 90019
Label(s) xml: Remun

DESCRIPTION: Total des rémunérations correspondant au type de rémunération déclaré pour l'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1; 99999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00070-001	B
Non numérique	00070-002	B
Pas dans le domaine de définition	00070-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00070-044	P
Longueur incorrecte	00070-093	B

NUMERO DE ZONE: 00110	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

STATUT DE L'ATTESTATION
(Label XML : AttestationStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = Original
1 = Modification
2 = Duplicata
3 = Annulation
4 = Révision
0 pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00110-002	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B
Longueur incorrecte	00110-093	B

NUMERO DE ZONE: 00218	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Date à laquelle le formulaire est créé.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours] ;
La date ne peut pas se trouver dans le futur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B
Invalidé	00218-003	B
Longueur incorrecte	00218-093	B

NUMERO DE ZONE: 00296	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
(Label XML : Identification)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Elle permet d'identifier le contenu général du formulaire en indiquant :
· le(s) secteur(s) au(x)quel(s) le formulaire est destiné;
· le scénario sur lequel porte ce formulaire.
Le scénario est la collection maximale de blocs fonctionnels dans une certaine situation.
Dans un scénario, le message est constitué d'éléments de la collection maximale. Dans le cadre d'un scénario, plusieurs messages différents (= n'ayant pas la même collection de blocs fonctionnels) peuvent être envoyés ; les blocs de ces messages proviennent de la collection maximale.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 11 - Identification du formulaire.
DMFAPPL pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles concernant un employeur affilié à l'ONSSAPL

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 7

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B
Longueur incorrecte	00296-093	B

NUMERO DE ZONE: 00297	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

TYPE DU FORMULAIRE
(Label XML : TypeForm)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Le type indique la nature du formulaire électronique.

DOMAINE DE DEFINITION: RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
SU = SUBMISSION - le formulaire communique des renseignements

SU pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B
Longueur incorrecte	00297-093	B

NUMERO DE ZONE: 00299	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationHour)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00;23]
MM est un élément de [00;59]
SS est un élément de [00;59]
SSS un élément de [000;999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 12

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: HH:MM:SS.SSS
. HH sont les heures
. MM sont les minutes
. SS sont les secondes
. SSS sont les millièmes de secondes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Invalide	00299-003	B
Longueur incorrecte	00299-093	B

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

TYPE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceType)

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = la référence porte sur cette déclaration
2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration
3 = la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration
4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration
1 pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B
Longueur incorrecte	00221-093	B

NUMERO DE ZONE: 00222	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference
DESCRIPTION: Le numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 20

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B
Longueur incorrecte	00222-093	B

NUMERO DE ZONE: 00298	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceOrigin)

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference
DESCRIPTION: Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant (une entreprise, un secrétariat social, un bureau de soft, ...)
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la sécurité sociale
1 pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable
FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B
Longueur incorrecte	00298-093	B

NUMERO DE ZONE: 00086	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE DÉDUCTION
(Label XML : DeductionCode)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation; Déduction ligne travailleur
Code(s): 90109; 90110
Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

DESCRIPTION: Code qui indique la déduction demandée.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes DmfA repris à l'annexe 4 - Liste des codes déductions.
Les codes DMFAPPL à utiliser pour l'ONSSAPL sont repris à l'annexe 33 - Liste des codes déduction APL

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00086-001	B
Non numérique	00086-002	B
Pas dans le domaine de définition	00086-008	NP
Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	00086-016	NP
Incompatibilité trimestre	00086-034	NP
Non prévu pour cet employeur	00086-050	NP
Prestations insuffisantes	00086-058	NP
Déduction pas d'application pour ce niveau	00086-064	NP
Plusieurs blocs détails déduction présents	00086-065	NP
Pas de bloc détail déduction présent	00086-066	NP
Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	00086-067	P
Mesure de promotion de l'emploi erronée	00086-068	P
Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	00086-069	P
NISS inconnu à l'ONEM	00086-070	NP
Différence employeur ONSS / ONEM	00086-071	NP
Différence période de validité ONSS / ONEM	00086-072	NP
Différence type de déduction ONSS / ONEM	00086-073	NP
Trimestre non autorisé pour l'employeur	00086-074	NP
Non autorisé pour le type d'apprenti	00086-075	NP
Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences	00086-076	NP
Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	00086-077	NP
Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	00086-078	NP
Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	00086-079	NP
Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	00086-080	NP
Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	00086-085	NP
Longueur incorrecte	00086-093	B

NUMERO DE ZONE: 00088	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation; Déduction ligne travailleur
Code(s): 90109; 90110
Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

DESCRIPTION: Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si la déduction demandée est calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00088-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00088-044	NP
Zone pas d'application	00088-062	NP
Longueur incorrecte	00088-093	B

NUMERO DE ZONE: 00089	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

MONTANT DE LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation; Déduction ligne travailleur
Code(s): 90109; 90110
Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

DESCRIPTION: Montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si la déduction demandée correspond à un montant déductible du montant net à payer.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00089-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00089-044	NP
Zone pas d'application	00089-062	NP
Longueur incorrecte	00089-093	B

NUMERO DE ZONE: 00090	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionRightStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation; Déduction ligne travailleur
Code(s): 90109; 90110
Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

DESCRIPTION:
Date à laquelle la déduction prend cours pour cette ligne travailleur ou occupation.
Cette date ne correspond pas nécessairement à la date d'entrée en service du travailleur chez l'employeur.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Le domaine de définition varie en fonction de la déduction demandée (voir annexe 4).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si une date doit être déclarée pour la déduction demandée.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00090-001	NP
Invalidé	00090-003	B
Pas dans le domaine de définition	00090-008	NP
Zone pas d'application	00090-062	NP
Longueur incorrecte	00090-093	B

NUMERO DE ZONE: 00091	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
(Label XML : ManagementCostNbrMonths)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation; Déduction ligne travailleur
Code(s): 90109; 90110
Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Nombre de mois faisant l'objet, au cours du trimestre traité, de la prise en charge temporaire, par l'ONSS, des frais d'administration encourus par l'employeur affilié à un Secrétariat Social Agréé.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;3]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le Secrétariat Social revendique l'intervention de l'ONSS dans ses frais d'administration pour cet employeur.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00091-001	NP
Non numérique	00091-002	B
Pas dans le domaine de définition	00091-008	NP
Zone pas d'application	00091-062	NP
Longueur incorrecte	00091-093	B

NUMERO DE ZONE: 00092	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
(Label XML : ReplacedINSS)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation; Déduction ligne travailleur
Code(s): 90109; 90110
Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

NISS de la personne qui est en interruption de carrière (partielle ou totale) ou en prépension à mi-temps, et qui est remplacée par la personne pour laquelle la déduction est demandée en raison du remplacement.

DOMAINE DE DEFINITION:

Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si la déduction est octroyée suite au remplacement d'une personne en interruption de carrière (partielle ou totale) ou prépension à mi-temps.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
 · NNNNNNNNN est le numéro
 · CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00092-001	NP
Non numérique	00092-002	B
Nombre de contrôle invalide	00092-004	NP
Zone pas d'application	00092-062	NP
Longueur incorrecte	00092-093	B

NUMERO DE ZONE: 00093	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION

(Label XML : ApplicantINSS)

BLOC FONCTIONNEL:

Déduction occupation; Déduction ligne travailleur

Code(s): 90109; 90110

Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

DESCRIPTION:

Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction lorsque celle-ci est demandée pour un travailleur remplaçant cette personne (ou son remplaçant).

DOMAINE DE DEFINITION:

Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE:

Numérique

LONGUEUR:

11

"Présence" est modifiée:

PRESENCE:

Obligatoire si la déduction est demandée pour un travailleur qui remplace la personne (ou son remplaçant) qui a ouvert le droit à la déduction.

FORMAT:

0 ou NNNNNNNNNCC

· NNNNNNNNN est le numéro

· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00093-002	B
Nombre de contrôle invalide	00093-004	NP
Zone pas d'application	00093-062	NP
Longueur incorrecte	00093-093	B

NUMERO DE ZONE: 00094	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

ORIGINE DE L'ATTESTATION
(Label XML : CertificateOrigin)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation; Déduction ligne travailleur
Code(s): 90109; 90110
Label(s) xml: OccupationDeduction; WorkerDeduction

DESCRIPTION: Origine de l'attestation nécessaire à l'octroi de la déduction.
 Cette donnée ne sera pas demandée pour les réductions des cotisations qui sont d'application actuellement.

DOMAINE DE DEFINITION:
 1 = ONEm
 2 = CPAS
 3 = Caisse d"assurance sociale pour travailleurs indépendants
 4 = Apprenti agréé
 5 = Ancien intérimaire

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00094-002	B
Zone pas d'application	00094-062	NP
Longueur incorrecte	00094-093	B

NUMERO DE ZONE: 00013	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

ANNÉE-TRIMESTRE DE LA DÉCLARATION
(Label XML : Quarter)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur ONSSAPL
Code(s): 90187
Label(s) xml: NOSSLPAEmployerDeclaration

DESCRIPTION: Détermination de l'année et du trimestre.
Détermination de l'année et du trimestre de la déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Il doit être compris entre le premier trimestre 2004 (20041) et le dernier trimestre civil échu (AAAAT en cours -1).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAAT
. AAAA est l'année
. T est le trimestre

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00013-001	B
Non numérique	00013-002	B
Invalide	00013-003	B
Pas dans le domaine de définition	00013-008	B
Longueur incorrecte	00013-093	B

NUMERO DE ZONE: 00014	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO UNIQUE D'ENTREPRISE
(Label XML : CompanyID)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur ONSSAPL
Code(s): 90187
Label(s) xml: NOSSLPAEmployerDeclaration

DESCRIPTION: Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [0;1999999943].
Si le numéro unique d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B
Longueur incorrecte	00014-093	B

NUMERO DE ZONE: 00015	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

MONTANT NET À PAYER
(Label XML : NetOwedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur ONSSAPL
Code(s): 90187
Label(s) xml: NOSSLPAEmployerDeclaration

DESCRIPTION: Montant net à payer par l'employeur à l'ONSS.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;9999999999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 15

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00016	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CONVERSION EN RÉGIME 5
(Label XML : System5)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur ONSSAPL
Code(s): 90187
Label(s) xml: NOSSLPAEmployerDeclaration

DESCRIPTION: Code qui indique que les données de temps de travail (nombre de jours par semaine du régime de travail et nombre de jours de la prestation et les jours de vacances) sont converties.
Ces données sont alors déclarées sur base d'un régime de travail de cinq jours par semaine. En cas de conversion, TOUTES les prestations de TOUTES les occupations, inclus les prestations déclarées à titre indicatif (maladie, chômage, accident du travail, etc.), doivent être converties.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = données non converties
1 = données converties

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00016-001	B
Non numérique	00016-002	B
Pas dans le domaine de définition	00016-008	B
Longueur incorrecte	00016-093	B

NUMERO DE ZONE: 00109	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSSAPL
(Label XML : NOSSLPARegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur ONSSAPL
Code(s): 90187
Label(s) xml: NOSSLPAEmployerDeclaration

DESCRIPTION: Toute administration locale ou provinciale qui occupe du personnel doit être immatriculée à l'ONSSAPL. Si la déclaration concerne un employeur immatriculé à l'ONSSAPL, alors le matricule ONSS ne peut être transmis.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [00000197;99999926].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: NNNNNNCC
· NNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00043	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO D'OCCUPATION
(Label XML : OccupationSequenceNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Numéro de suite des occupations au sein d'une ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00043-001	B
Non numérique	00043-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00043-006	B
Pas dans le domaine de définition	00043-008	B
Longueur incorrecte	00043-093	B

NUMERO DE ZONE: 00044	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationStartingDate)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL
Code(s): 90196
Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur n'a pas changé depuis son entrée en service chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur.
Si l'occupation a été modifiée (exemple : le travailleur est passé d'un régime de travail à temps plein à un régime de travail à temps partiel, la fraction de l'occupation a été modifiée, etc.), la date de début de l'occupation correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de début de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7].
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 099, 199, 299 et 699).

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00044-001	B
Invalidé	00044-003	B
Pas dans le domaine de définition	00044-008	B
Longueur incorrecte	00044-093	B

NUMERO DE ZONE: 00045	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationEndingDate)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL
Code(s): 90196
Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur est inchangée et continue le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de l'occupation a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre pour la sécurité sociale.
Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7] et doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation se termine dans le courant du trimestre de la déclaration ou lorsqu'il s'agit d'une occupation correspondant à une période couverte par une indemnité de rupture.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00045-001	P
Invalide	00045-003	B
Pas dans le domaine de définition	00045-008	P
Date de fin inférieure à la date de début	00045-014	P
Longueur incorrecte	00045-093	B

NUMERO DE ZONE: 00046	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
(Label XML : JointCommissionNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Numéro de commission paritaire dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée.

DOMAINE DE DEFINITION:

- CCC : Les commissions paritaires ; suite de 3 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC : Les sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC.CC : Les sous-sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres puis d'un point et de 2 chiffres.
- Si le travailleur ne ressort d'aucune commission paritaire, sous-commission paritaire ou sous-sous-commission paritaire, la valeur à remplir est 999.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: CCC ou CCC.CC ou CCC.CC.CC

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00046-001	B
Pas dans le domaine de définition	00046-008	B
Longueur incorrecte	00046-093	B

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION:

Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine. Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.

DOMAINE DE DEFINITION:

Nombre entier positif et élément de [0; 700].

La valeur "0" est réservée aux travailleurs en interruption complète de la carrière professionnelle.

En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine, il doit être égal à 500.

Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.

Exemples :

- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.

- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.

500 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699)

REFERENCE LEGALE:

TYPE:

Numérique

LONGUEUR:

3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE:

Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00047-001	B
Non numérique	00047-002	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	P
Longueur incorrecte	00047-093	B

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION:

Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspension du contrat.

Pour un travailleur en interruption complète de la carrière professionnelle, ce nombre est égal à zéro.

Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.

Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

DOMAINE DE DEFINITION:

[1;4800] pour un travailleur à temps partiel ou assimilé à un travailleur à temps partiel sauf s'il est en interruption complète de la carrière professionnelle.

0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle.

Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.

Exemples : . 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833

. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE:

Numérique

LONGUEUR:

4

"Présence" est modifiée:

PRESENCE:

Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B
Longueur incorrecte	00048-093	B

NUMERO DE ZONE: 00049	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefMeanWorkingHours)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles la personne de référence est censée effectuer un travail.
C'est le nombre d'heures par semaine d'une personne occupée à temps plein dans la même entreprise, ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;4800]
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples : . 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00049-001	B
Non numérique	00049-002	B
Pas dans le domaine de définition	00049-008	B
Longueur incorrecte	00049-093	B

NUMERO DE ZONE: 00050	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

TYPE DU CONTRAT
(Label XML : ContractType)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat temps plein ou temps partiel.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = temps plein
1 = temps partiel

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00050-001	B
Non numérique	00050-002	B
Pas dans le domaine de définition	00050-008	P
Longueur incorrecte	00050-093	B

NUMERO DE ZONE: 00051	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
(Label XML : ReorganisationMeasure)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code qui indique que le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure de réduction du temps de travail, indépendamment du fait qu'une éventuelle réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.
Ce code est également utilisé pour indiquer que le travailleur accomplit des prestations de travail effectives pour lesquelles il reçoit une rémunération réduite.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:

- 1 = mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail
- 2 = systèmes prévus par la CCT n° 42 du 12 juin 1987 relative à l'instauration de nouveaux régimes de travail dans les entreprises. Les expérimentations Hansenne (A.R. 179 du 30/12/1982) ne sont pas comprises.
- 3 = interruption complète de la carrière professionnelle
- 4 = interruption partielle de la carrière professionnelle
- 5 = travail adapté avec perte de salaire c'est à dire lorsque le travailleur accomplit des prestations de travail effectives pour lesquelles il perçoit une rémunération réduite.
- 6 = prépension à mi-temps

pour l'ONSSAPL les valeurs permises sont "3", "4" et "5".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de réorganisation du travail susmentionnée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00051-002	B
Pas dans le domaine de définition	00051-008	P
Longueur incorrecte	00051-093	B

NUMERO DE ZONE: 00052	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
(Label XML : EmploymentPromotion)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION:

Code qui indique si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi, indépendamment du fait qu'une réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:

1 = travailleur engagé dans le cadre de l'A.R. 495
2 = travailleur engagé dans le cadre des mesures d'activation des allocations
3 = travailleur engagé dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public
4 = travailleur engagé dans le cadre du troisième circuit du travail
5 = travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME
10 = travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999
11 = travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999
12 = travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999
13 = travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999
14 = travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999
15 = travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999
16 = travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999
17 = travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999
18 = travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999
19 = travailleur ancien chômeur complet indemnisé de 45 ans au moins dont l'engagement est assimilé à une convention de premier emploi
21 = Travailleurs FBI (A.R. n° 493 du 31.12.1986)
22 = Maribel Social - assistant en logistique (occupé dans le cadre de l'A.R. du 05.02.1997)
23 = Maribel Social - autres travailleurs qu'assistant en logistique (occupés dans le cadre de l'A.R. du 05.02.1997)

REFERENCE LEGALE:

TYPE:

Numérique

LONGUEUR:

3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE:

Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi susmentionnée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00052-002	B
Pas dans le domaine de définition	00052-008	P
Longueur incorrecte	00052-093	B

NUMERO DE ZONE: 00053	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

STATUT DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStatus)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier mentionné à l'annexe 21.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00053-008	B
Longueur incorrecte	00053-093	B

NUMERO DE ZONE: 00054	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOTION PENSIONNÉ
(Label XML : Retired)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code qui indique que la personne continue à exercer une activité professionnelle bien que pensionnée.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = non-pensionné
1 = pensionné

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00054-001	B
Non numérique	00054-002	B
Pas dans le domaine de définition	00054-008	P
Longueur incorrecte	00054-093	B

NUMERO DE ZONE: 00055	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

TYPE D'APPRENTISSAGE
(Label XML : Apprenticeship)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code permettant de distinguer les différentes sortes d'apprentis.

DOMAINE DE DEFINITION:

- 1 = apprenti agréé des classes moyennes
- 2 = apprenti avec contrat d'apprentissage industriel
- 3 = apprenti en formation de chef d'entreprise
- 4 = élèves avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les communautés et Régions

pour l'ONSSAPL, les valeurs permises sont "3" et "4"

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est un apprenti.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00055-001	P
Non numérique	00055-002	B
Pas dans le domaine de définition	00055-008	P
Incompatibilité code travailleur	00055-030	P
Longueur incorrecte	00055-093	B

NUMERO DE ZONE: 00056	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

MODE DE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunMethod)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code qui indique si le travailleur est payé selon un mode de rémunération particulier.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = travailleur qui perçoit une rémunération pour un travail à la pièce ou à l'entreprise ou qui est payé à la tâche (= prestation)
2 = travailleur qui est rémunéré exclusivement ou partiellement à la commission

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé selon un mode de rémunération susmentionné.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00056-002	B
Pas dans le domaine de définition	00056-008	P
Longueur incorrecte	00056-093	B

NUMERO DE ZONE: 00057	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NUMÉRO DE FONCTION
(Label XML : PositionCode)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL
Code(s): 90196
Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Pour les travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ainsi que pour les marins pêcheurs et les travailleurs saisonniers dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture, la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.
Le numéro de fonction permet de connaître la fonction exercée par le travailleur et donc la rémunération forfaitaire journalière. La rémunération forfaitaire est obtenue en multipliant la rémunération forfaitaire journalière par le nombre de jours au forfait.

DOMAINE DE DEFINITION: La rémunération forfaitaire doit être déclarée globalement sous le code rémunération 01.
La liste des valeurs admises se trouve en annexe des Instructions générales à l'usage des employeurs.

REFERENCE LEGALE: La liste des valeurs admises se trouve en annexe 9.

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est rémunéré totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ou s'il s'agit d'un marin pêcheur et si la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00057-001	P
Non numérique	00057-002	B
Pas dans le domaine de définition	00057-008	P
Incompatibilité code travailleur	00057-030	P
Incompatibilité catégorie employeur	00057-025	P
Longueur incorrecte	00057-093	B

NUMERO DE ZONE: 00059	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
(Label XML : FlyingStaffClass)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Ce code, destiné essentiellement aux compagnies aériennes, permet de déterminer la catégorie à laquelle appartient un travailleur employé à bord d'un avion. Le nombre de minutes de vol afférentes doit être déclaré.

Ce code doit également être utilisé pour désigner les pilotes militaires.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = pilote
2 = personnel de cabine
3 = autre

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est un pilote militaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00059-002	B
Pas dans le domaine de définition	00059-008	P
Longueur incorrecte	00059-093	B

NUMERO DE ZONE: 00060	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

PAIEMENT EN DIXIÈMES OU DOUZIÈMES
(Label XML : TenthOrTwelfth)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

Code(s): 90196

Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code qui indique si l'enseignant est payé en dixièmes ou en douzièmes.

DOMAINE DE DEFINITION:
10 = paiement en dixièmes
12 = paiement en douzièmes

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur exerce une fonction d'enseignant.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00060-002	B
Pas dans le domaine de définition	00060-008	P
Longueur incorrecte	00060-093	B

NUMERO DE ZONE: 00228	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

CODE NACE
(Label XML : ActivityCode)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL
Code(s): 90196
Label(s) xml: NOSSLPAOccupation

DESCRIPTION: Code signalant la nomenclature des activités économiques. Il s'agit de la nomenclature NACE-BEL (NACE rev. 1), utilisée au niveau européen à partir de 1993.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 31 - Liste des codes Nace.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

DMFAPPL - Annexe numéro 5: Liste des codes pays
Version: 2003/2

Date de publication:

27/05/2003

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2003-2-Fr5.pdf



AN2003-2-Fr5.doc



AN2003-2-Fr5.xls



AN2003-2-Fr5.tx



AN2003-2-Fr5.xml

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
ABU DHABI	269		1/01/1900	8/12/1971
AFARS ET ISSAS	380		1/01/1900	19/09/1977
AFGHANISTAN	251	AF	1/01/1900	31/12/9999
AFRIQUE DU SUD	325	ZA	1/01/1900	31/12/9999
ALBANIE	101	AL	1/01/1900	31/12/9999
ALGERIE	351	DZ	1/01/1900	31/12/9999
ALLEMAGNE	173		1/01/1900	1/01/2000
ALLEMAGNE	103	DE	1/01/1900	31/12/9999
ALLEMAGNE (REP. DEM.)	170		1/01/1900	1/01/2000
ANDORRE	102	AD	1/01/1900	31/12/9999
ANGOLA	341	AO	1/01/1900	31/12/9999
ANGUILLA (GB)	490	AI	1/01/1900	31/12/9999
ANTIGUA-ET-BARBUDA (GB)	491	AG	1/01/1900	31/12/9999
ANTILLES NEERLANDAISES (NL)	482	AN	1/01/1900	31/12/9999
ARABIE SAOUDITE	252	SA	1/01/1900	31/12/9999
ARGENTINE	511	AR	1/01/1900	31/12/9999
ARMENIE	249	AM	1/01/1900	31/12/9999
AUSTRALIE	611	AU	1/01/1900	31/12/9999
AUTRICHE	105	AT	1/01/1900	31/12/9999
AZERBAIDJAN	250	AZ	1/01/1900	31/12/9999
BAHAMAS	425	BS	1/01/1900	31/12/9999
BAHREIN	268	BH	1/01/1900	31/12/9999
BANGLADESH	237	BD	1/01/1900	31/12/9999
BARBADE	423	BB	1/01/1900	31/12/9999
BELARUS	142	BY	1/01/1900	31/12/9999
BELGIQUE	150	BE	1/01/1900	31/12/9999
BELIZE	430	BZ	1/01/1900	31/12/9999
BENIN	310	BJ	1/01/1900	31/12/9999
BERMUDES	485	BM	1/01/1900	31/12/9999
BHOUTAN	223	BT	1/01/1900	31/12/9999
BOLIVIE	512	BO	1/01/1900	31/12/9999
BOSNIE-HERZEGOVINE	149	BA	1/01/1900	31/12/9999
BOTSWANA	302	BW	1/01/1900	31/12/9999
BRESIL	513	BR	1/01/1900	31/12/9999
BRUNEI	224	BN	1/01/1900	31/12/9999
BULGARIE	106	BG	1/01/1900	31/12/9999
BURKINA FASO	308	BF	1/01/1900	31/12/9999
BURUNDI	303	BI	1/01/1900	31/12/9999
CAÏMANES, ÎLES (GB)	492	KY	1/01/1900	31/12/9999
CAMBODGE	202		1/01/1900	1/01/2000
CAMBODGE	211	KH	1/01/1900	31/12/9999
CAMEROUN	304	CM	1/01/1900	31/12/9999
CANADA	401	CA	1/01/1900	31/12/9999
CAP-VERT	339	CV	1/01/1900	31/12/9999
CHILI	514	CL	1/01/1900	31/12/9999
CHINE	218	CN	1/01/1900	31/12/9999
CHYPRE	107	CY	1/01/1900	31/12/9999
COLOMBIE	515	CO	1/01/1900	31/12/9999
COMORES	343	KM	1/01/1900	31/12/9999
CONGO BELGE	359		1/01/1900	1/01/1965
CONGO BRAZAVILLE	307	CG	1/01/1900	31/12/9999
CONGO KINSHASA	306	CD	1/01/1900	31/12/9999
COOK (NZ)	687	CK	1/01/1900	31/12/9999
COREE DU NORD	219	KP	1/01/1900	31/12/9999
COREE DU SUD	206	KR	1/01/1900	31/12/9999
COSTA RICA	411	CR	1/01/1900	31/12/9999
COTE D'IVOIRE	309	CI	1/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
CROATIE	146	HR	1/01/1900	31/12/9999
CUBA	412	CU	1/01/1900	31/12/9999
DANEMARK	108	DK	1/01/1900	31/12/9999
DJIBOUTI	345	DJ	1/01/1900	31/12/9999
DOMINICAINE	420	DO	1/01/1900	31/12/9999
DOMINIQUE	427	DM	1/01/1900	31/12/9999
EGYPTE	352	EG	1/01/1900	31/12/9999
EL SALVADOR	421	SV	1/01/1900	31/12/9999
EMIRATS ARABES UNIS	260	AE	1/01/1900	31/12/9999
EQUATEUR	516	EC	1/01/1900	31/12/9999
ERYTHREE	349	ER	1/01/1900	31/12/9999
ESPAGNE	109	ES	1/01/1900	31/12/9999
ESTONIE	136	EE	1/01/1900	31/12/9999
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	402	US	1/01/1900	31/12/9999
ETHIOPIE	311	ET	1/01/1900	31/12/9999
FALKLAND, ILES (MALVINAS) (GB)	580	FK	1/01/1900	31/12/9999
FERNANDO POO	392		1/01/1900	11/11/1968
FIDJI	617	FJ	1/01/1900	31/12/9999
FINLANDE	110	FI	1/01/1900	31/12/9999
FRANCE	111	FR	1/01/1900	31/12/9999
GABON	312	GA	1/01/1900	31/12/9999
GAMBIE	313	GM	1/01/1900	31/12/9999
GEORGIE	253	GE	1/01/1900	31/12/9999
GHANA	314	GH	1/01/1900	31/12/9999
GIBRALTAR	180	GI	1/01/1900	31/12/9999
GRECE	114	GR	1/01/1900	31/12/9999
GRENADE	426	GD	1/01/1900	31/12/9999
GROENLAND (DK)	498	GL	1/01/1900	31/12/9999
GUADELOUPE (FR)	496	GP	1/01/1900	31/12/9999
GUAM	681	GU	1/01/1900	31/12/9999
GUATEMALA	413	GT	1/01/1900	31/12/9999
GUINEE	315	GN	1/01/1900	31/12/9999
GUINEE-BISSAU	338	GW	1/01/1900	31/12/9999
GUINEE EQUATORIALE	337	GQ	1/01/1900	31/12/9999
GUINEE PORTUGAISE (PT)	391		1/01/1900	31/12/1974
GUYANE	521	GY	1/01/1900	31/12/9999
GUYANE FRANCAISE	581	GF	1/01/1900	31/12/9999
GUYANE HOLLANDAISE (NL)	583		1/01/1900	1/01/1975
HAITI	419	HT	1/01/1900	31/12/9999
HAUTE-VOLTA	316		1/01/1900	29/11/1984
HONDURAS	414	HN	1/01/1900	31/12/9999
HONDURAS BRITANNIQUE	582		1/01/1900	24/09/1981
HONG-KONG (CN)	280	HK	1/01/1900	31/12/9999
HONGRIE	138	HU	1/01/1900	31/12/9999
INCONNU	999		1/01/1900	31/12/9999
INDE	207	IN	1/01/1900	31/12/9999
INDONESIE	208	ID	1/01/1900	31/12/9999
IRAK	254	IQ	1/01/1900	31/12/9999
IRAN	255	IR	1/01/1900	31/12/9999
IRLANDE	116	IE	1/01/1900	31/12/9999
ISLANDE	117	IS	1/01/1900	31/12/9999
ISRAEL	256	IL	1/01/1900	31/12/9999
ITALIE	128	IT	1/01/1900	31/12/9999
JAMAIQUE	415	JM	1/01/1900	31/12/9999
JAPON	209	JP	1/01/1900	31/12/9999
JORDANIE	257	JO	1/01/1900	31/12/9999
KAZAKHSTAN	225	KZ	1/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
KENYA	336	KE	1/01/1900	31/12/9999
KIRGHIZISTAN	226	KG	1/01/1900	31/12/9999
KIRIBATI	622	KI	14/09/1999	31/12/9999
KITTS AND NEVIS (GB)	494		1/01/1900	22/09/1983
KOWEIT	264	KW	1/01/1900	31/12/9999
LAOS	210	LA	1/01/1900	31/12/9999
LESOTHO	301	LS	1/01/1900	31/12/9999
LETONIE	135	LV	1/01/1900	31/12/9999
LIBAN	258	LB	1/01/1900	31/12/9999
LIBERIA	318	LR	1/01/1900	31/12/9999
LIBYE	353	LY	1/01/1900	31/12/9999
LIECHTENSTEIN	118	LI	1/01/1900	31/12/9999
LITUANIE	137	LT	1/01/1900	31/12/9999
LUXEMBOURG	113	LU	1/01/1900	31/12/9999
MACAO	281	MO	1/01/1900	31/12/9999
MACEDOINE	148	MK	1/01/1900	31/12/9999
MADAGASCAR	324	MG	1/01/1900	31/12/9999
MALAISIE	212	MY	1/01/1900	31/12/9999
MALAWI	358	MW	1/01/1900	31/12/9999
MALDIVES	222	MV	1/01/1900	31/12/9999
MALI	319	ML	1/01/1900	31/12/9999
MALTE	119	MT	1/01/1900	31/12/9999
MAROC	354	MA	1/01/1900	31/12/9999
MARTINIQUE (FR)	497	MQ	1/01/1900	31/12/9999
MAURICE	317	MU	1/01/1900	31/12/9999
MAURITANIE	355	MR	1/01/1900	31/12/9999
MEXIQUE	416	MX	1/01/1900	31/12/9999
MOLDAVIE	144	MD	1/01/1900	31/12/9999
MONACO	120	MC	1/01/1900	31/12/9999
MONGOLIE	221	MN	1/01/1900	31/12/9999
MONTSERRAT (GB)	493	MS	1/01/1900	31/12/9999
MOZAMBIQUE	340	MZ	1/01/1900	31/12/9999
MYANMAR	201	MM	1/01/1900	31/12/9999
NAMIBIE	384	NA	1/01/1900	31/12/9999
NAURU	615	NR	1/01/1900	31/12/9999
NEPAL	213	NP	1/01/1900	31/12/9999
NICARAGUA	417	NI	1/01/1900	31/12/9999
NIGER	321	NE	1/01/1900	31/12/9999
NIGERIA	322	NG	1/01/1900	31/12/9999
NIUE (NZ)	685	NU	1/01/1900	31/12/9999
NORVEGE	121	NO	1/01/1900	31/12/9999
NOUVELLE-CALEDONIE (FR)	683	NC	1/01/1900	31/12/9999
NOUVELLE-ZELANDE	613	NZ	1/01/1900	31/12/9999
NOUVELLES-HEBRIDES	618		1/01/1900	14/09/1981
OMAN	266	OM	1/01/1900	31/12/9999
OUGANDA	323	UG	1/01/1900	31/12/9999
OUZBEKISTAN	227	UZ	1/01/1900	31/12/9999
PAKISTAN	259	PK	1/01/1900	31/12/9999
PALAU	679	PW	1/01/1900	31/12/9999
PALESTINE	283	PS	1/01/1900	31/12/9999
PANAMA	418	PA	1/01/1900	31/12/9999
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	619	PG	1/01/1900	31/12/9999
PARAGUAY	517	PY	1/01/1900	31/12/9999
PAYS-BAS	129	NL	1/01/1900	31/12/9999
PEROU	518	PE	1/01/1900	31/12/9999
PHILIPPINES	214	PH	1/01/1900	31/12/9999
PITCAIRN (GB)	692	PN	1/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
POLOGNE	139	PL	1/01/1900	31/12/9999
POLYNESIE FRANÇAISE (FR)	684	PF	1/01/1900	31/12/9999
PORTO-RICO	487	PR	1/01/1900	31/12/9999
PORTUGAL	123	PT	1/01/1900	31/12/9999
QATAR	267	QA	1/01/1900	31/12/9999
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	305	CF	1/01/1900	31/12/9999
REUNION (FR)	387	RE	1/01/1900	31/12/9999
RHODESIE	326		1/01/1900	24/08/1980
ROUMANIE	124	RO	1/01/1900	31/12/9999
ROYAUME-UNI	112	GB	1/01/1900	31/12/9999
RUSSIE	145	RU	1/01/1900	31/12/9999
RWANDA	327	RW	1/01/1900	31/12/9999
SAHARA OCCIDENTAL	388	EH	1/01/1900	31/12/9999
SAINT-KITTS ET NEVIS	431	KN	1/01/1900	31/12/9999
SAINT-MARIN	125	SM	1/01/1900	31/12/9999
SAINT-PIERRE ET MIQUELON (FR)	495	PM	1/01/1900	31/12/9999
SAINT-SIEGE	133	VA	1/01/1900	31/12/9999
SAINT-VINCENT ET LES GRENADINES	429	VC	1/01/1900	31/12/9999
SAINTE-HELENE (GB)	389	SH	1/01/1900	31/12/9999
SAINTE-LUCIE	428	LC	1/01/1900	31/12/9999
SALOMON, ILES	623	SB	1/01/1900	31/12/9999
SAMOA	614	WS	1/01/1900	31/12/9999
SAMOA AMERICAINES	690	AS	1/01/1900	31/12/9999
SAO TOME ET PRINCIPE	346	ST	1/01/1900	31/12/9999
SENEGAL	320	SN	1/01/1900	31/12/9999
SERBIE-MONTENEGRO	132	YU	1/11/2000	31/12/9999
SEYCHELLES	342	SC	1/01/1900	31/12/9999
SIERRA LEONE	328	SL	1/01/1900	31/12/9999
SINGAPOUR	205	SG	1/01/1900	31/12/9999
SLOVAQUE	141	SK	1/01/1900	31/12/9999
SLOVENIE	147	SI	1/01/1900	31/12/9999
SOMALIE	329	SO	1/01/1900	31/12/9999
SOUDAN	356	SD	1/01/1900	31/12/9999
SRI LANKA	203	LK	1/01/1900	31/12/9999
SUEDE	126	SE	1/01/1900	31/12/9999
SUISSE	127	CH	1/01/1900	31/12/9999
SURINAME	522	SR	1/01/1900	31/12/9999
SWAZILAND	331	SZ	1/01/1900	31/12/9999
SYRIE	261	SY	1/01/1900	31/12/9999
TADJIKISTAN	228	TJ	1/01/1900	31/12/9999
TAIWAN	204	TW	1/01/1900	31/12/9999
TANZANIE	332	TZ	1/01/1900	31/12/9999
TCHAD	333	TD	1/01/1900	31/12/9999
TCHECOSLOVAQUIE	171		1/01/1900	18/01/1993
TCHEQUE	140	CZ	1/01/1900	31/12/9999
THAILANDE	235	TH	1/01/1900	31/12/9999
TIMOR-ORIENTAL	282	TL	1/01/1900	31/12/9999
TOGO	334	TG	1/01/1900	31/12/9999
TOKELAU (NZ)	686	TK	1/01/1900	31/12/9999
TONGA	616	TO	1/01/1900	31/12/9999
TRINITE ET TOBAGO	422	TT	1/01/1900	31/12/9999
TUNISIE	357	TN	1/01/1900	31/12/9999
TURKMENISTAN	229	TM	1/01/1900	31/12/9999
TURKS ET CAIQUES, ILES (GB)	488	TC	1/01/1900	31/12/9999
TURQUIE	262	TR	1/01/1900	31/12/9999
TUVALU	621	TV	1/01/1900	31/12/9999
UKRAINE	143	UA	1/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
UNION D. REP. SOC. SOVIET.	172		1/01/1900	1/01/2000
URUGUAY	519	UY	1/01/1900	31/12/9999
VANUATU	624	VU	1/01/1900	31/12/9999
VENEZUELA	520	VE	1/01/1900	31/12/9999
VIET NAM	220	VN	1/01/1900	31/12/9999
VIETNAM DU SUD	279		1/01/1900	1/01/2000
WALLIS ET FUTUNA (FR)	689	WF	1/01/1900	31/12/9999
YEMEN	270	YE	1/01/1900	31/12/9999
YEMEN(REP.ARABE)	263		1/01/1900	31/12/1977
YEMEN(REP.DEMOCRAT.POPUL.)	265		1/01/1900	31/12/1969
YOUGOSLAVIE	169		1/01/1900	31/10/2000
ZAIRE	364		1/01/1900	1/01/2000
ZAMBIE	335	ZM	1/01/1900	31/12/9999
ZIMBABWE	344	ZW	1/01/1900	31/12/9999

DMFAPPL - Annexe numéro 8: Codification des données de temps de travail
Version: 2003/2

Date de publication:

27/05/2003

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2003-2-Fr8.pd



AN2003-2-Fr8.doc



AN2003-2-Fr8.xls



AN2003-2-Fr8.tx



AN2003-2-Fr8.xr

Code	Libellé	DMFA	DRS	DMFA APL	DRS APL	A partir de	Jusqu' à	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une rémunération avec cotisations ONSS, à l'exception des vacances légales et complémentaires des ouvriers	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
2	vacances légales pour ouvriers	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
3	vacances complémentaires pour ouvriers	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
4	absence premier jour par suite d'intempéries secteur de la construction (rémunération incomplète)	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
5	congé-éducation payé	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
10	rémunération garantie deuxième semaine, jours fériés et jours de remplacement pendant la période de chômage temporaire, fonction de juge social	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
11	incapacité de travail avec complément ou avance conformément à la CCT 12bis/13bis	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
12	vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire ou repos compensatoire secteur de la construction	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
13	promotion sociale	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
20	jours de repos compensatoire non rémunérés dans le cadre d'une diminution du temps de travail avec rémunération horaire majorée	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
21	les jours de grève/lock-out	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
22	mission syndicale	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
23	jour de carence	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
24	congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération - pour les gardien(ne)s d'enfants, jours de vacances non rémunérés (maximum 20) et jours fériés légaux lorsqu'il n'y a pas accueil d'enfants	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
25	devoirs civiques sans maintien de la rémunération, mandat public	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
26	obligations de milice	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
30	toutes les données relatives au temps de travail pour lesquelles l'employeur ne paye pas de rémunération ni d'indemnité, à l'exception de celles reprises sous un autre code	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
50	maladie (maladie ou accident de droit commun et congé prophylactique)	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
51	protection de la maternité (= mesure de protection de la maternité, repos de maternité ou la conversion de ce dernier en congé de paternité en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère) et pauses d'allaitement (CCT n° 80)	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
52	congé de paternité ou d'adoption (à utiliser pour les sept jours qui suivent les trois jours payés par l'employeur)	Yes		Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
60	accident du travail	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
61	maladie professionnelle	Yes	Yes			1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
70	chômage temporaire autre que les codes 71 et 72	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
71	code spécifique chômage économique	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
72	code spécifique chômage temporaire pour cause d'intempérie	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
73	code jours de vacances jeunes	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/1	9999/4
74	manque de prestations d'un parent d'accueil reconnu, dû à l'absence d'enfants normalement présents, mais qui sont absents pour des	Yes	Yes	Yes		1/01/1900	1/01/9999	2003/2	9999/4

Code	Libellé	DMFA	DRS	DMFA APL	DRS APL	A partir de	Jusqu' à	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
	raisons indépendantes de la volonté du parent d'accueil								

DMFAPPL - Annexe numéro 9: Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur
Version: 2003/2

Date de publication:

27/05/2003

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2003-2-Fr9.pdf



AN2003-2-Fr9.doc



AN2003-2-Fr9.xls



AN2003-2-Fr9.txt



AN2003-2-Fr9.xml

16

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
16	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
16	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier,Portier,Bagagiste,Valet de chambre,Femme de chambre,Préposée à la toilette,Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
16	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999
16	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
16	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
16	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
16	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
16	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	46		Commis de suite,Commis de suite banquet,Commis barman,Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999
16	47	19	Commis de rang,Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999
16	48	20	1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
16	49	21	Garçon de restaurant,Chef de rang restaurant,Garçon de banquet,Chef de rang banquet,Garçon de brasserie, taverne, bistro,Garçon de café,Barman,Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
16	50	22	Premier chef de rang,Sommelier,Premier chef de rang banquet,Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
16	51	23	Maître d'hôtel restaurant,Maître d'hôtel banquet,Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
16	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

17

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
17	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
17	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
17	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier,Portier,Bagagiste,Valet de chambre,Femme de chambre,Préposée à la toilette,Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
17	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999
17	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
17	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
17	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
17	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
17	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	46		Commis de suite,Commis de suite banquet,Commis barman,Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999
17	47	19	Commis de rang,Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999
17	48		1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
17	49	21	Garçon de restaurant,Chef de rang restaurant,Garçon de banquet,Chef de rang banquet,Garçon de brasserie, taverne, bistro,Garçon de café,Barman,Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
17	50	22	Premier chef de rang,Sommelier,Premier chef de rang banquet,Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
17	51	23	Maître d'hôtel restaurant,Maître d'hôtel banquet,Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
17	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

19

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousses	1/01/1900	1/01/9999
19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousses	1/01/1900	1/01/9999

20

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
20	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	1/01/1900	1/01/9999
20	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
20	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle (à l'exclusion des théâtres)	1/01/1900	1/01/9999
20	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	1/01/1900	1/01/9999

23

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
23	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	1/01/1900	1/01/9999
23	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
23	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant moins de 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
23	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	1/01/1900	1/01/9999

68

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
68	28	-	Autres chauffeurs de taxis-camionnettes	1/01/1900	1/01/9999
68	30		Chauffeurs de taxis-camionnettes : chauffeurs occupés à raison au maximum de 6 heures/jour et 30 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999

146

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
146	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
146	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier,Portier,Bagagiste,Valet de chambre,Femme de chambre,Préposée à la toilette,Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
146	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999
146	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
146	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
146	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
146	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
146	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	46		Commis de suite,Commis de suite banquet,Commis barman,Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999

146	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999
146	48		1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
146	49	21	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
146	50	22	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
146	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
146	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

158

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
158	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
158	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	38	-, 21, -, 18, 18, -, -	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
158	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999
158	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
158	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
158	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
158	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
158	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	46		Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999
158	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999
158	48		1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
158	49	21	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
158	50	22	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
158	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
158	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

166

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
166	21	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : garçon ou fille de cabine ou de bain	1/01/1900	1/01/9999
166	23	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : pédicure	1/01/1900	1/01/9999
166	24	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : masseur - masseuse	1/01/1900	1/01/9999
166	26	-	Préposés à la toilette	1/01/1900	1/01/9999

193

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
193	99	-	Travailleur saisonnier dans le secteur de l'agriculture	1/01/1900	1/01/9999

194

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
194	99	-	Travailleur saisonnier dans le secteur de l'horticulture	1/01/1900	1/01/9999

323

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
323	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	1/01/1900	1/01/9999
323	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
323	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant moins de 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
323	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	1/01/1900	1/01/9999

494

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
494	99	-	Travailleur saisonnier dans le secteur de l'horticulture	1/01/1900	1/01/9999

562

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
562	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	1/01/1900	1/01/9999
562	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les entreprises autres que les théâtres et les cinémas ou préposés à la toilette	1/01/1900	1/01/9999
562	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	1/01/1900	1/01/9999

Commentaire catégorie employeur

016 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

017 : Entreprises relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière

019 : Employeurs occupant des travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime.

020 : Employeurs de travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui ne relèvent pas de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

023 : Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui relèvent d'industries et de commerce ou de branches d'industrie et de commerce autres que l'industrie hôtelière.

068 : Employeurs appartenant au secteur d'activité « taxis et/ ou taxis camionnettes » et qui ressortissent à la commission paritaire du transport.

146 : Employeurs définis à l'indice 046 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires

046 : Organismes d'intérêt public redevables de la cotisation relative aux vacances annuelles et cotisant sur le montant du double pécule de vacances annuelles. Ces organismes ne sont pas redevables des cotisations "accidents du travail" et "maladies professionnelles".

158 : Employeurs définis à l'indice 058 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

058 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie alimentaire, secteur boulangerie industrielle, boulangerie artisanale, pâtisserie artisanale, glaciers et confiseurs artisanaux, salons de consommation annexés à une pâtisserie artisanale.

166 : Employeurs définis à l'indice 066 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

066 : Employeurs relevant de la commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection.

193 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'agriculture.

194 : Employeurs cotisant au F.S.E. pour les entreprises horticoles à l'exception des entreprises pour lesquelles il existe déjà un Fonds (employeurs de la catégorie 094).

232 : Employeurs - organismes d'intérêt public - définis à l'indice 511 mais qui ne sont pas soumis au paiement de la cotisation congé-éducation payé selon la loi de redressement économique du 22 janvier 1985.

511 : Employeurs qui ne cotisent ni au Fonds pour l'emploi, ni pour l'accompagnement des chômeurs pour lesquels un plan d'accompagnement individuel est d'application. Cela concerne particulièrement les employeurs des centres de revalidation, les centres d'orientation scolaire et professionnelle et les centres psycho-medico-sociaux libres pour les employeurs de la région néerlandophone.

323 : Employeurs relevant de la sous-commission paritaire pour l'exploitation des salles de cinéma.

494 : Employeurs cotisant au F.S.E. pour les entreprises horticoles et dont l'activité principale concerne la floriculture.

562 : Employeurs néerlandophones ressortissant à la Commission paritaire du spectacle (CP 304) et redevables d'une cotisation pour le Fonds de sécurité d'existence des arts scéniques de la communauté flamande (CCT 29.06.2001).

DMFAPPL - Annexe numéro 21: Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur
Version: 2003/2

Date de publication:

27/05/2003

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2003-2-Fr21.pdf



AN2003-2-Fr21.doc



AN2003-2-Fr21.xls



AN2003-2-FR21.tx



AN2003-2-FR21.xml

Code	ONSS	ONSSAPL	Description	Remarque	Valide à partir du	Valide jusqu'au
A	Yes	No	Artiste	Il s'agit des musiciens et des artistes de spectacle, qu' ils soient occupés dans le cadre d'un contrat de travail ou prestent dans des conditions similaires à celles d'un contrat de travail, tel que défini à l'article 3.2° de L'A.R. du 28 novembre 1969.	1/01/1900	30/06/2003
B	No	Yes	Pompiers volontaires		1/01/1900	31/12/9999
C	No	Yes	Concierges		1/01/1900	31/12/9999
CM	Yes	No	Candidat militaire		1/01/2000	31/12/9999
D	Yes	No	Travailleur à domicile	Il s'agit des travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3.4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.	1/01/1900	31/12/9999
E	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignements		1/01/1900	31/12/9999
LP	Yes	Yes	Travailleurs avec des prestations réduites	Il s'agit de travailleurs qui sont liés à un employeur par un contrat de courte durée et pour une occupation qui n'atteint pas la durée journalière habituelle. Cela concerne par exemple les extras dans le secteur HORECA, les moniteurs dans le secteur socio-culturel, ... qui sont engagés pour quelques heures seulement.	1/07/2003	31/12/9999
M	No	Yes	Médecins		1/01/1900	31/12/9999
P	No	Yes	Personnel de police		1/01/1900	31/12/9999
PC	No	Yes	Personnel civil de police		1/01/1900	31/12/9999
S	Yes	Yes	Saisonnier	Il s'agit des travailleurs qui effectuent des périodes de travail dont la durée est limitée, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que les entreprises qui les engagent sont obligées de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année.	1/01/1900	31/12/9999
SP	No	Yes	Pompiers définitifs		1/01/1900	31/12/9999
T	Yes	Yes	Temporaire	Il s'agit de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en vue de pourvoir au remplacement d'un travailleur fixe ou de répondre à un accroissement temporaire du travail ou d'assurer l'exécution d'un travail exceptionnel (cela ne concerne pas les travailleurs intérimaires mis à disposition d'un employeur via une société d'intérim).	1/01/1900	31/12/9999
V	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical		1/01/1900	31/12/9999

DMFAPPL - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL
Version: 2003/2

Date de publication:

27/05/2003

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2003-2-Fr28.pdf



AN2003-2-Fr28.doc



AN2003-2-Fr28.xls



AN2003-2-FR28.txt



AN2003-2-FR28.xml

Code APL	Libellé	Code ONSS	A partir de	Jusqu' à
101	Travailleurs manuels contractuels	15	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs contractuels manuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	15	1/01/1900	1/01/9999
103	Travailleurs manuels - jeunes encore occupés au terme d'une convention de premier emploi avec un contrat de durée indéterminée dont l'occupation entraîne une augmentation de l'effectif du personnel - art. 37 de la loi du 24.12.1999	15	1/01/1900	1/01/9999
111	Travailleurs manuels ACS administrations locales - CONTINGENT	24	1/01/1900	1/01/9999
112	Travailleurs manuels ACS administrations locales - PROJETS	24	1/01/1900	1/01/9999
113	Travailleurs manuels ACS pouvoirs publics - loi du 30.12.1988	24	1/01/1900	1/01/9999
121	Travailleurs manuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 para 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1995 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	1/01/1900	1/01/9999
131	Travailleurs manuels - jeunes de moins de 18 ans soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5 bis de l'A.R. du 28.11.1969	27	1/01/1900	1/01/9999
132	Travailleurs manuels - jeunes de 18 à 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986 (applicable à partir du 01.04.2000)	27	1/01/1900	1/01/9999
133	Travailleurs manuels - jeunes qui, pendant la période de l'obligation scolaire à temps partiel, sont mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue par les Communautés et les Régions - art. 4 de l'AR du 28.11.1969	35	1/01/1900	1/01/9999
134	Travailleurs manuels - apprentis dont le contrat d'apprentissage a été conclu conformément aux conditions prévues par la réglementation relative à la formation permanente dans les Classes Moyennes - AR du 03.11.1987	35	1/01/1900	1/01/9999
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10.04.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	495	1/01/1900	1/01/9999
203	Travailleurs intellectuels - jeunes encore occupés au terme d'une convention de premier emploi avec un contrat de durée indéterminée dont l'occupation entraîne une augmentation de l'effectif du personnel - art. 37 de la loi du 24.12.1999	495	1/01/1900	1/01/9999
211	Travailleurs intellectuels ACS administrations locales - CONTINGENT	484	1/01/1900	1/01/9999
212	Travailleurs intellectuels ACS administrations locales - PROJETS	484	1/01/1900	1/01/9999
213	Travailleurs intellectuels ACS pouvoirs publics - loi du 30.12.1988	484	1/01/1900	1/01/9999
221	Travailleurs intellectuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1985 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	1/01/1900	1/01/9999
231	Travailleurs intellectuels - jeunes de moins de 18 ans soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5 bis de l'AR du 28.11.1969	487	1/01/1900	1/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	A partir de	Jusqu' à
232	Travailleurs intellectuels - jeunes de 18 à 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986 (applicable à partir du 01.04.2000)	487	1/01/1900	1/01/9999
233	Travailleurs intellectuels - jeunes qui, pendant la période de l'obligation scolaire à temps partiel, sont mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue par les Communautés et les Régions - art. 4 de l'AR du 28.11.1969	439	1/01/1900	1/01/9999
234	Travailleurs intellectuels - apprentis dont le contrat d'apprentissage a été conclu conformément aux conditions prévues par la réglementation relative à la formation permanente dans les Classes Moyennes - AR du 03.11.1987	439	1/01/1900	1/01/9999
241	Personnel contractuel subsidié des établissements d'enseignement	495	1/01/1900	1/01/9999
242	Personnel contractuel subsidié des établissements d'enseignement qui remplace un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de quatre jours - loi du 10.04.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	495	1/01/1900	1/01/9999
251	Médecins contractuels en formation de médecins-spécialistes - article 15bis de l'AR du 28.11.1969	495	1/01/1900	1/01/9999
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	1/01/1900	1/01/9999
601	Agents définitifs dont les allocations familiales sont octroyées par l' ONSS APL	675	01/01/1900	01/01/9999
602	Agents définitifs dont les allocations familiales ne sont pas octroyées par l' ONSS APL	675	01/01/1900	01/01/9999
641	Personnel définitif subsidié des établissements d'enseignement à l'exception des écoles de musique de 2e catégorie	675	01/01/1900	01/01/9999
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'article 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	1/01/1900	1/01/9999
701	Etudiants exonérés en vertu de l'article 17bis de l'AR du 28.11.1969	840	1/01/1900	1/01/9999
711	Ministres des cultes - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	1/01/1900	1/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - art. 19, § 4 de la nouvelle loi communale, modifié par l'art. 118 de la loi du 12.08.2000	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	1/01/1900	1/01/9999
731	Pompiers volontaires - travailleurs manuels	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
732	Pompiers volontaires - travailleurs intellectuels	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
761	Gardiennes encadrées	497	01/04/2003	01/01/9999
851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit (Cotisation non liée à une personne physique).	851	01/01/1900	01/01/9999
861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices (Cotisation non liée à une personne physique).	861	01/01/1900	01/01/9999

DMFAPPL - Annexe numéro 32: Codification des rémunérations APL
Version: 2003/2

Date de publication:

27/05/2003

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2003-2-FR32.pdf



AN2003-2-FR32.doc



AN2003-2-FR32.xls



AN2003-2-FR32.txt



AN2003-2-FR32.xml

Indemnité pour fin de contrat de travail

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
130	3	Indemnité pour rupture du contrat - exprimé en temps de travail	1/01/1900	31/12/9999
131	4	Indemnité pour rupture du contrat - pas exprimé en temps de travail	1/01/1900	31/12/9999

Indemnité spécifique au personnel de police (ancien statut)

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
426	/	Supplément de traitement de commissaire adjoint - circulaire 30.12.1971 - répondant aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
556	/	Indemnités pour frais exposés lors d'exercice de missions de police judiciaire	1/01/1900	31/12/9999
591	/	Autres allocations et indemnités - exonérées - ex-gendarmes.	1/01/1900	31/12/9999
826	1	Supplément de traitement de commissaire adjoint - circulaire 30.12.1971 - ne répondant pas aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
952	1	Supplément de traitement officier de police judiciaire (POL 45)	1/01/1900	31/12/9999
991	1	Autres allocations et indemnités - soumises - ex-gendarmes.	1/01/1900	31/12/9999

Indemnité spécifique au personnel de police (nouveau statut)

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
570	/	(nouveau statut) Diverses allocations et indemnités - exonérées	1/01/1900	31/12/9999
961	1	Supplément de traitement pour l'exercice d'un mandat	1/01/1900	31/12/9999
962	1	Allocation prestations de samedi, dimanche, jour férié ou de nuit	1/01/1900	31/12/9999
970	1	(nouveau statut) Diverses allocations et indemnités - soumises	1/01/1900	31/12/9999
973	1	Prime de mer	1/01/1900	31/12/9999
974	1	Allocation de comptable spécial	1/01/1900	31/12/9999
975	1	Allocation de secrétaire du Conseil de police	1/01/1900	31/12/9999
992	1	Allocations transitoires	1/01/1900	31/12/9999

Indemnité spécifique au personnel enseignant

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
501	/	Indemnités pour prestations complémentaires - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
502	/	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
503	/	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 - ne répondant pas aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
506	/	Suppléments - sans lien avec les prestations fournies - exonéré (allocation d'ancienneté)	1/01/1900	31/12/9999
902	1	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 - soumis	1/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
903	1	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 - répondant aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
906	1	Suppléments - sans lien avec les prestations fournies - soumis (allocation d'ancienneté)	1/01/1900	31/12/9999

Indemnité spécifique au personnel infirmier et soignant

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
510	/	Supplément de traitement pour prestations irrégulières- circulaire du 3.11.1972 - répondant aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
512	/	0,81 EUR/heure pour prestations de nuit (circulaire 17,04,1989) - répondant aux cond. de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
910	1	Supplément de traitement pour prestations irrégulières- circulaire du 3.11.1972 - ne répondant pas aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
912	1	0,81 EUR/heure pour prestations de nuit (circulaire 17,04,1989) - ne répondant pas aux cond. de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
914	2	8% personnel soignant chef de service	1/01/1900	31/12/9999
916	1	1,12 EUR/heure pour prestations de week end et jours fériés	1/01/1900	31/12/9999
918	2	Prime annuelle de 12,67 EUR	1/01/1900	31/12/9999
920	2	Prime annuelle de 148,74 EUR	1/01/1900	31/12/9999

Indemnité spécifique aux médecins

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
524	/	Quote part variable dans le pool - répondant aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999
921	1	Barème, traitement garanti et quote part garantie dans le pool ou honoraires	1/01/1900	31/12/9999
924	1	Quote part variable dans le pool - ne répondant pas aux conditions de l'art.30	1/01/1900	31/12/9999

Indemnité spécifique aux pompiers volontaires

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
541	/	Indemnités qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR	1/01/1900	31/12/9999
542	/	Indemnités qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR	1/01/1900	31/12/9999

Indemnités de toutes natures

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
401	/	Heures supplémentaires - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
403	/	Cadeaux en nature, en espèces ou sous forme de chèques exonérés sur base de l'article 19, § 2, 14° du 28.11.1969	1/01/1900	31/12/9999
404	/	Avantages en nature ou sous forme de chèques - lien avec les prestations du trimestre - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
406	/	Avantages en nature ou sous forme de chèques - pas de lien avec les prestations du trimestre - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
408	/	Chèques repas - quote part employeur	1/01/1900	31/12/9999
409	/	Chèques repas - quote part travailleur	1/01/1900	31/12/9999
411	/	Pécule simple de vacances en cas de maladie ou d'accident de longue durée	1/01/1900	31/12/9999
412	/	(double) pécule de vacances	1/01/1900	31/12/9999
413	/	Simple pécule de vacances sortie de service	1/01/1900	31/12/9999
414	/	(double) pécule de vacances sortie de service	1/01/1900	31/12/9999
417	/	Prime de fin d'année - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
421	/	Allocation de foyer/résidence - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
422	/	Allocation de diplôme - exonérée	1/01/1900	31/12/9999
423	/	Indemnité pour connaissance 2e langue - exonérée	1/01/1900	31/12/9999
424	/	Allocation pour fonctions supérieures - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
433	/	Autres allocations et primes - Pas de lien avec les prestations -exonéré	1/01/1900	31/12/9999
434	/	Autres allocations et primes - liées aux prestations - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
435	/	Prestations nocturnes ou dominicales (personnel autre qu'infirmier et soignant ou personnel de police nouveau statut) – exonéré	1/01/1900	31/12/9999
436	/	1,12 EUR/heure pour prestations de week end et jours fériés - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
437	/	Indemnité de garde - exonéré	1/01/1900	31/12/9999
440	/	Indemnités pour le travailleur lorsque l'employeur ne respecte pas ses obligations légales (indemnité de licenciement pour travailleur protégé)	1/01/1900	31/12/9999
441	/	Indemnité vêtement, de logement, frais de déplacement et de séjour	1/01/1900	31/12/9999
442	/	Frais de déplacement de et vers le lieu de travail	1/01/1900	31/12/9999
443	/	Montant octroyé en raison d'affiliation à une organisation syndicale	1/01/1900	31/12/9999
444	/	Supplément à un avantage de sécurité sociale (ex.: Prime d'encouragement interruption de carrière)	1/01/1900	31/12/9999
449	/	(Double) pécule de vacances sortie de service pour le 3e, 4e et 5e jour de la 4e semaine	1/01/1900	31/12/9999
450	/	(Double) pécule de vacances pour le 3e, 4e et 5e jour de la 4e semaine	1/01/1900	31/12/9999
452	5	Prime - départ anticipé à mi temps	1/01/1900	31/12/9999
490	/	Rente pour incapacité de travail permanente suite à accident de travail ou maladie professionnelle	1/01/1900	31/12/9999
801	1	Heures supplémentaires - soumis	1/01/1900	31/12/9999
804	1	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - liées aux prestations du trimestre - soumis	1/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
806	2	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - pas de lien avec les prestations du trimestre - soumis	1/01/1900	31/12/9999
815	1	Simple pécule de vacances de l'employeur précédent	1/01/1900	31/12/9999
817	2	Prime de fin d'année - soumis	1/01/1900	31/12/9999
821	1	Allocation de foyer/résidence - soumis	1/01/1900	31/12/9999
822	1	Allocation de diplôme - soumis	1/01/1900	31/12/9999
823	1	Indemnité pour connaissance 2e langue - soumis	1/01/1900	31/12/9999
824	1	Allocation pour fonctions supérieures - soumis	1/01/1900	31/12/9999
833	1	Autres allocations et primes - Pas de lien avec les prestations du trimestre - soumis	1/01/1900	31/12/9999
834	2	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - soumis	1/01/1900	31/12/9999
835	1	Prestations nocturnes ou dominicales (personnel autre qu'infirmier et soignant ou personnel de police nouveau statut) – soumis	1/01/1900	31/12/9999
836	1	1,12 EUR/heure pour prestations de week end et jours fériés - soumis	1/01/1900	31/12/9999
837	1	Indemnité de garde - soumis	1/01/1900	31/12/9999
851	5	Supplément de traitement - semaine volontaire de 4 jours	1/01/1900	31/12/9999
853	1	Prime - personnel infirmier, soignant et assimilé - aménagement fin de carrière	1/01/1900	31/12/9999
870	10	Avantage utilisation personnelle d'un véhicule de société mis à la disposition par l'employeur	1/01/1900	31/12/9999
895	1	Rémunération fictive - ouverture du droit aux allocations de chômage - personnel nommé	1/01/1900	31/12/9999
896	1	Rémunération fictive - ouverture du droit à l'assurance maladie invalidité - personnel nommé	1/01/1900	31/12/9999

Personnel de police (ancien statut) et services publics d'incendie

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
557	/	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie - répondant aux cond. art.30	1/01/1900	31/12/9999
951	2	Supplément de traitement alloué aux officiers pour permanence (POL 44)	1/01/1900	31/12/9999
957	2	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie – ne répondant pas aux cond. Art 30)	1/01/1900	31/12/9999

Rémunération de base

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	1	Rémunération de base indexée (sans primes ni indemnités légales ou extra légales)	1/01/1900	31/12/9999
140	1	Incapacité temporaire accident de travail - maladie professionnelle reconnue	1/01/1900	31/12/9999
160	1	Partie de la rémunération (10%) consacrée à la formation dans le cadre des conventions de 1er emploi	1/01/1900	31/12/9999

Rémunération en cas de maladie ou d'accident

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
212	/	Maladie ou accident: 60 % de la rémunération normale - 2e semaine de maladie - contractuels	1/01/1900	31/12/9999
213	/	Maladie ou accident : supplément - 2e semaine de maladie - contractuels	1/01/1900	31/12/9999
214	/	Maladie ou accident: supplément - 3e et 4e semaines - contractuels	1/01/1900	31/12/9999
215	/	Maladie ou accident: supplément - autres	1/01/1900	31/12/9999

DMFAPPL - Annexe numéro 33: Liste des codes déductions APL
Version: 2003/2

Date de publication:

27/05/2003

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2003-2-Fr33.pdf



AN2003-2-Fr33.doc



AN2003-2-Fr33.xls



AN2003-2-FR33.txt



AN2003-2-FR33.xml

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
0001	Déduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bas salaire	2000/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1101	Plan d'embauche pour demandeur d'emploi répondant à la condition des 12 mois	1995/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	Plan d'embauche pour demandeur d'emploi répondant à la condition des 24 mois	1995/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1104	Plan d'embauche pour demandeur d'emploi de plus de 50 ans	1996/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	Plan d'embauche pour demandeur d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2000/3	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	Plan d'embauche pour demandeur d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2000/3	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2002/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1112	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2002/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	Activation des allocations de chômage	1998/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 495,79 EUR	2000/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1202	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 1115,52 EUR	2000/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1203	Convention de premier emploi des jeunes, 495,79 EUR	2000/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1204	Convention de premier emploi des jeunes, 1115,52 EUR	2000/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	Travailleur engagé au terme d'une convention de premier emploi des jeunes	2000/2	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	Jeune occupé en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495)	1991/3	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1212	Jeune sous contrat de travail ou de stage dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel (A.R. 495)	1991/3	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
1213	Apprenti (A.R. 495)	1987/3	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

NUMERO DU BLOC: 90001	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Cotisation due pour la ligne travailleur
(Label XML : WorkerContribution)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les cotisations dues pour une ligne travailleur.

CONTENU (ZONES): 00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
00085 - MONTANT DE LA COTISATION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 0 ... * si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne ni un code travailleur cotisation ordinaire

***LIMITATIONS** Een gegeven bijdrage (een combinatie werknemerscode bijdrage / type bijdrage) mag slechts
SUPPLEMENTAIRES: één keer voorkomen per werknemerslijn.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90001-001	
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90001-006	
Incompatibilité code travailleur	90001-030	
Erreur de séquence	90001-091	
Non admis	90001-146	

NUMERO DU BLOC: 90002	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Cotisation non liée à une personne physique
(Label XML : ContributionUnrelatedToNP)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les cotisations non liées à une personne physique dues par l'employeur.

CONTENU (ZONES): 00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE

BLOCS LIES:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune cotisation non liée à une personne physique n'est due.
Cardinalité 1 ... * si au moins une cotisation non liée à une personne physique est due.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Een gegeven bijdrage (een combinatie categorie / werknemerscode waarvoor een bijdrage niet gebonden aan een natuurlijk persoon verschuldigd is) mag slechts één keer voorkomen per aangifte.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90002-001	P
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90002-006	B
Erreur de séquence	90002-091	B
Non admis	90002-146	B

NUMERO DU BLOC: 90003	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Cotisation travailleur étudiant
(Label XML : StudentContribution)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer la cotisation de solidarité due pour un étudiant.

CONTENU (ZONES): 00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
00077 - COTISATION ÉTUDIANT
00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT

BLOCS LIES:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur étudiant .
Cardinalité 1 (indispensable) si la ligne travailleur concerne un travailleur étudiant.

***LIMITATIONS**

SUPPLEMENTAIRES:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90003-025	B
Incompatibilité code travailleur	90003-030	B
Erreur de cardinalité	90003-090	B
Erreur de séquence	90003-091	B
Non admis	90003-146	B

NUMERO DU BLOC: 90005	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Cotisation travailleur statutaire licencié
(Label XML : DismissedStatutoryWorkerContribution)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les cotisations dues pour un travailleur statutaire licencié.

CONTENU (ZONES): 00071 - RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00073 - NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
00127 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00129 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT

BLOCS LIES:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur statutaire licencié.
Cardinalité 1 (indispensable) si la ligne travailleur concerne un travailleur statutaire licencié.

***LIMITATIONS**

SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90005-025	B
Incompatibilité code travailleur	90005-030	B
Erreur de cardinalité	90005-090	B
Erreur de séquence	90005-091	B
Non admis	90005-146	B

NUMERO DU BLOC: 90015	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Occupation de la ligne travailleur
(Label XML : Occupation)

(Bloc fonctionnel supprimé)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à une occupation.

CONTENU (ZONES):

- 00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
- 00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
- 00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
- 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
- 00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
- 00050 - TYPE DU CONTRAT
- 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
- 00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
- 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
- 00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
- 00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
- 00054 - NOTION PENSIONNÉ
- 00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
- 00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION
- 00057 - NUMÉRO DE FONCTION
- 00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
- 00060 - PAIEMENT EN DIXIÈMES OU DOUZIÈMES

BLOCS LIES: 90018 - Prestation de l'occupation ligne travailleur; 90019 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur; 90109 - Déduction occupation

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 99

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2).
Cardinalité 1 ...99 si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2).

***LIMITATIONS**
SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90015-025	B
Incompatibilité code travailleur	90015-030	B
Erreur de séquence	90015-091	B
Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation	90015-095	P
	90015-096	P
Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation	90015-134	P
	90015-146	B
Pas de données		
Non admis		

NUMERO DU BLOC: 90017	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Personne physique
(Label XML : NaturalPerson)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données d'identification d'une personne physique.

CONTENU (ZONES):

- 00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
- 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
- 00167 - NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE
- 00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
- 00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
- 00027 - INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
- 00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
- 00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
- 00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
- 00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR
- 00030 - RUE DU TRAVAILLEUR
- 00031 - NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
- 00032 - BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
- 00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
- 00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
- 00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
- 00119 - NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR

BLOCS LIES: 90012 - Ligne travailleur

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0

CARDINALITE MAX: *

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune personne physique ne doit être déclarée.
Cardinalité 1 ... 9999999 si au moins une personne physique doit être déclarée.

***LIMITATIONS** Een natuurlijk persoon mag slechts één keer voorkomen per aangifte.

SUPPLEMENTAIRES:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90017-006	B
Erreur de séquence	90017-091	B
Pas de données	90017-134	B
Non admis	90017-146	B
Pas identifiable	90017-151	B

NUMERO DU BLOC: 90018	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Prestation de l'occupation ligne travailleur
(Label XML : Service)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les prestations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur.

CONTENU (ZONES): 00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL

BLOCS LIES:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

"Présence" est modifiée:

PRESENCE

***CONDITION:** Obligatoire si au moins une prestation doit être déclarée.

***LIMITATIONS** Een gegeven prestatie (een prestatiecode) mag slechts één keer voorkomen per
SUPPLEMENTAIRES: tewerkstelling.

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90018-001	P
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90018-006	P
Erreur de séquence	90018-091	B
Incompatibilité type de travailleur	90018-094	B
Non admis	90018-146	B

NUMERO DU BLOC: 90019	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Rémunération de l'occupation ligne travailleur
(Label XML : Remun)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les rémunérations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur.

CONTENU (ZONES): 00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00070 - RÉMUNÉRATION

BLOCS LIES:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

"Présence" est modifiée:

PRESENCE

***CONDITION:** Obligatoire si au moins une rémunération doit être déclarée.

***LIMITATIONS** Een gegeven bezoldiging (een combinatie bezoldigingscode / frequentie in maanden van de betaling van de premie / percentage van de bezoldiging op jaarbasis) mag slechts één keer voorkomen per tewerkstelling.

SUPPLEMENTAIRES:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90019-001	P
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90019-006	P
Erreur de séquence	90019-091	B
Non admis	90019-146	B

NUMERO DU BLOC: 90059	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Formulaire
(Label XML : Form)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire. Un formulaire correspond à une et une seule déclaration.

CONTENU (ZONES): 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

"Blocs liés" sont modifiés:

BLOCS LIES: 90082 - Référence; 90187 - Déclaration employeur ONSSAPL

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: *

"Présence" est modifiée:

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS**
SUPPLEMENTAIRES:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90059-091	B
Pas de données	90059-134	B
Non admis	90059-146	

NUMERO DU BLOC: 90082	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Référence
(Label XML : Reference)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à une ou plusieurs déclarations.

CONTENU (ZONES): 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE

***CONDITION:** Facultatif

***LIMITATIONS**

SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90082-090	B
Erreur de séquence	90082-091	B
Non admis	90082-146	B

NUMERO DU BLOC: 90109	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Déduction occupation
(Label XML : OccupationDeduction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les déductions demandées pour une occupation.

CONTENU (ZONES):

- 00086 - CODE DÉDUCTION
- 00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
- 00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
- 00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
- 00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
- 00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
- 00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
- 00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION

BLOCS LIES:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0

CARDINALITE MAX: *

"Présence" est modifiée:

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune déduction occupation n'est demandée.
Cardinalité 1 ... * si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire et qu'une déduction occupation est demandée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Een gegeven vermindering tewerkstelling (een verminderingscode) mag slechts één keer voorkomen per tewerkstelling.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90109-006	B
Erreur de séquence	90109-091	B
Non admis	90109-146	B

NUMERO DU BLOC: 90110	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Déduction ligne travailleur
(Label XML : WorkerDeduction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les déductions demandées pour une ligne travailleur.

CONTENU (ZONES):

- 00086 - CODE DÉDUCTION
- 00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
- 00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
- 00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
- 00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
- 00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
- 00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
- 00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION

"Blocs liés" sont modifiés:

BLOCS LIÉS:

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 0

CARDINALITE MAX: *

"Présence" est modifiée:

PRESENCE

***CONDITION:**

Cardinalité 0 si aucune déduction ligne travailleur n'est demandée.

Cardinalité 1 ... * si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2) et qu'une déduction ligne travailleur (voir annexe 4) est demandée.

***LIMITATIONS**

SUPPLEMENTAIRES:

Een gegeven vermindering werknemerslijn (een verminderingscode) mag slechts één keer voorkomen per werknemerslijn.

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90110-006	B
Erreur de séquence	90110-091	B
Non admis	90110-146	B
		B
		B

NUMERO DU BLOC: 90169	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DmfAOriginal
(Label XML : DmfAOriginal)

(Bloc fonctionnel supprimé)

DESCRIPTION: Elément racine du message XML permettant de faire des déclarations originales.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90059 - Formulaire

CARDINALITE MIN.: 1

CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE

***CONDITION:** Indispensable

***LIMITATIONS**

SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90169-001	B
Root inconnu	90169-089	B
Non admis	90169-146	B

NUMERO DU BLOC: 90187	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Déclaration employeur ONSSAPL
(Label XML : NOSSLPAEmployerDeclaration)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel contenant les données de l'employeur pour lequel la déclaration a été transmise.

"Zone ajoutée"

CONTENU (ZONES): 00109 - NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSSAPL
00013 - ANNÉE-TRIMESTRE DE LA DÉCLARATION
00014 - NUMÉRO UNIQUE D'ENTREPRISE
00015 - MONTANT NET À PAYER
00016 - CONVERSION EN RÉGIME 5

"Blocs liés" sont modifiés:

BLOCS LIÉS: 90002 - Cotisation non liée à une personne physique; 90017 - Personne physique

"Cardinalité" est modifié:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

"Présence" est modifiée:

PRESENCE
***CONDITION:** indispensable
***LIMITATIONS** ble
SUPPLEMENTAIRES:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90187-006	
Erreur de cardinalité	90187-090	
Erreur de séquence	90187-091	
Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le matricule employeur	90187-155	
Pas de données	90187-134	
Non admis	90187-146	

NUMERO DU BLOC: 90195	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

DMFAPPLOriginal
(Label XML : DMFAPPLOriginal)

DESCRIPTION: Elément racine du message XML permettant de faire des déclarations originales.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90059 - Formulaire

CARDINALITE MIN.: 1

CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 1
Indispensable

***LIMITATIONS**

SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90195-001	
Root inconnu	90195-089	
Non admis	90195-146	

NUMERO DU BLOC: 90196	VERSION: 2003/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2003
-----------------------	-----------------	---------------------------------

Occupation de la ligne travailleur ONSSAPL

(Label XML :
NOSSLPAOccupation)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant aux employeurs ONSSAPL de déclarer les données relatives à une occupation.

CONTENU (ZONES):

- 00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
- 00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
- 00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
- 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
- 00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
- 00050 - TYPE DU CONTRAT
- 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
- 00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
- 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
- 00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
- 00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
- 00054 - NOTION PENSIONNÉ
- 00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
- 00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION
- 00057 - NUMÉRO DE FONCTION
- 00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
- 00060 - PAIEMENT EN DIXIÈMES OU DOUZIÈMES
- 00228 - CODE NACE

BLOCS LIES: 90018 - Prestation de l'occupation ligne travailleur; 90019 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur; 90109 - Déduction occupation

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE

***CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un code travailleur cotisation ordinaire.
Cardinalité 1 ...99 si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire

*LIMITATIONS

SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90196-025	
Incompatibilité code travailleur	90196-030	
Erreur de séquence	90196-091	
Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation	90196-095	
Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation	90196-096	
Pas de données	90196-134	
Non admis	90196-146	
Cumul déductions occupation non admis	90196-162	
Indemnité de rupture présente avec d'autres rémunérations	90196-169	